



RAPPORT D'ACTIVITE du CNDH ROMEUROPE

Période du 1er janvier au 31 décembre 2011

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

c/o FNASAT Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq – 75019 PARIS

01-40-35-00-04 / 06-35-52-85-46

www.romeurope.org

SOMMAIRE

I / Présentation du Collectif	1
I-1 Historique	1
I-2 Objectif	1
I-3 Missions	1
I-4 Destinataires des actions du Collectif	2
I-5 Secteurs et principales d'activités	2
I-6 Les membres	3
I-7 Fonctionnement	4
I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope	4
I-9 La Coordination	5
I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope	5
I-11 Le CNDH Romeurope en régions	5
II/ Actions nationales.....	6
II- 1 Composition du réseau en 2011	6
II-2 Animation du réseau et communication interne.....	7
o II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information	7
o II-2-2 Organisation des rencontres	10
o II-2-3 Le Rapport annuel.....	11
II-3 Appui technique	12
o II –3–1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences.....	12
o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte.....	12
o II-3-3 Plaidoyer	13
II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope	14
o II-4-1 Les communiqués de presse	15
o II-4-2 Les Conférence de presse	15
o II-4-3 Les manifestations publiques.....	15
o II-4-4 Actions de sensibilisation des différents publics.....	15
o II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE	17
III/ Actions régionales	18
III-1 Présentation	18
III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France	19
IV/ Projets et Financements.....	20
IV-1 Subventions privés	20
IV-2 Subventions publiques	20
IV- 3 Dons et ventes de produits.....	21
V / Réseau partenaires	21
ANNEXES	25
Les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.....	25
Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation – CDERE.....	31
Les réunions nationales organisées en 2011	33
Courrier de saisine du Défenseur de droits – expulsion Saint Denis août 2011	35
Projets et financements- description	37
o Subvention privées	37
o Subventions publiques	39

I / Présentation du Collectif

I-1 Historique

Le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté. Les associations présentes à cette initiative ont décidé de fonder ce Collectif pour agir de manière coordonnée sur ce sujet toutes étant déjà engagées auprès des Roms vivant en France, à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

I-2 Objectif

Le CNDH Romeurope a pour objectif principal de favoriser le respect des droits fondamentaux pour les Roms originaires d'Europe de l'Est et des Balkans séjournant ou vivant en France et leur inscription dans le droit commun auquel ils devraient avoir accès à divers titres, tels que ressortissants européens, demandeurs d'asile, demandeurs d'emploi ou malades, enfants d'âge scolaire, parents en situation précaire ou mineurs isolés... Pour cela, il vise à lutter contre toutes les formes de discriminations, le racisme spécifique et les pratiques abusives dont ces personnes sont victimes dans un contexte d'ethnicisation des problèmes sociaux et de sécurité.

I-3 Missions

Le collectif National Droits de l'Homme Romeurope constitue :

a/ Un observatoire du respect des droits fondamentaux pour les Roms originaires d'Europe de l'Est et des Balkans vivant ou résidant en France en situation de grande pauvreté :

- Il publie à ce sujet un rapport annuel, diffusé en France et en Europe ;
- Il développe une veille juridique au niveau du droit national et communautaire ;
- Il capitalise les situations vécues et les expériences menées localement, qui sont à la base des actions du collectif national : réunions publiques, communiqués de presse, actions de plaidoyer (plaintes, lettres ouverte, etc).

b/ Une plateforme d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Il organise l'échange d'informations et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

c/ Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits pour les Roms migrants en situation de grande pauvreté ; faire connaître aux citoyens français la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

Enfin, le CNDH Romeurope porte des projets spécifiques (voir § IV), à l'échelle nationale et régionale (Ile-de-France).

I-4 Destinataires des actions du Collectif

Historiquement le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000 pour aider les Roms migrants à accéder aux droits fondamentaux. Devant le discours récurrent des pouvoirs publics, visant à désigner cette population comme à l'origine de problèmes spécifiques, notamment en termes de délinquance et notamment pour les mineurs, le CNDH Romeurope réaffirme sa position qui est de défendre leur accès au droit commun

- Les Roms originaires de l'Europe de l'Est et des Balkans séjournant ou résidant en France appelés communément « Roms migrants » sont acteurs de leur destin et ce droit essentiel se doit de leur être pleinement reconnu.
- Comme ressortissants européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, comme sans abri, demandeurs d'emploi ou malades, comme enfants d'âge scolaire, parents en situation précaire ou mineurs isolés, ils bénéficient de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France.
- Il n'est pas de problèmes spécifiques « roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, le droit commun doit demeurer la règle. Ceux qui parviennent à trouver un emploi, à accéder à un logement, à avoir leurs enfants scolarisés se fondent dans le paysage comme les autres migrants.
- Les spécificités sont celles créées par les représentants de l'Etat lorsqu'ils les désignent comme intrinsèquement mafieux et délinquants, lorsqu'ils ciblent les bidonvilles où vivent des familles roms pour distribuer massivement des OQTF¹, en utilisant l'insuffisance de ressources comme motif d'irrégularité de séjour, lorsqu'ils créent des mesures de retour humanitaire dont les statistiques prouvent qu'elles sont prises à l'encontre principalement des Roms...
- Il y a cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux maîtrisée et perpétuée que les Roms ne sont pas empêchés de l'exprimer et que leur histoire ne leur est pas déniée.

La République française ne reconnaissant pas les minorités il n'y a jamais eu de recensement ni d'étude spécifique. **Selon les associations et les comités de soutien, le nombre de personnes d'origine étrangère en situation de grande pauvreté se reconnaissant comme Roms seraient entre 15 000 et 20 000, chiffre jamais démenti et parfois repris par le ministère de l'intérieur.**

Les principaux lieux d'installation sont l'Ile-de-France (entre 4000 et 6000 personnes, dont environ 3000 sont installées en Seine-Saint-Denis), les Bouches-du Rhône (environ 2000 personnes dont 70% installées à Marseille), l'agglomération lyonnaise (environ 2000), la métropole lilloise (environ 2000), l'agglomération nantaise (environ 800 personnes) et la ville de Bordeaux (environ 500 personnes).

Il s'agit d'une migration familiale, les groupes comprenant généralement entre 30 et 50% d'enfants et 25 à 30% de femmes qui viennent rejoindre quelques membres de leur famille déjà installés dans un lieu alors qu'une autre partie de la famille est restée au pays. Les raisons de la migration sont principalement économiques, ils viennent pour travailler, mais il s'agit aussi de fuir les discriminations parfois très violentes dont ils sont victimes dans leur pays.

I-5 Secteurs et principales d'activités

Le CNDH Romeurope intervient dans les domaines suivants :

- Séjour
- Travail
- Habitat
- Education
- Santé

¹ Obligation de quitter le territoire français

- Protection sociale

Dans chacun de ces domaines les principes qui guident les actions de Romeurope sont les suivants :

Séjour : Accès effectif à la libre circulation dans l'Union européenne de l'ensemble des citoyens roumains et bulgares, dont les Roms, ce qui implique la levée immédiate des mesures transitoires qui, en limitant l'accès au travail, limitent de facto le droit au séjour. Arrêt des distributions collectives des mesures d'éloignement, abandon du critère de charge déraisonnable comme motif d'OQTF. Application stricte du droit communautaire dans la notion de menace à l'ordre public comme motif d'éloignement du territoire. Examen individuel et approfondi des demandes d'asile des personnes appartenant à la communauté rom tenant compte de leur situation spécifique dans leurs pays d'origine. Arrêt des pratiques abusives des préfectures dans les démarches pour l'accès à un titre de séjour.

Travail : Levée immédiate des mesures transitoires restreignant l'accès au travail salarié des citoyens roumains et bulgares. Arrêt des pratiques discriminantes des préfectures dans l'accès à l'auto-entreprise ou la micro-entreprise.

Habitat : Le droit à un habitat digne pour tous est sans cesse rappelé. Pour les Roms en situation de grande pauvreté contraints à vivre dans des squats et bidonvilles, qualifiés de campements illicites par les pouvoirs publics, l'exercice de ce droit commence par l'arrêt de toute expulsion sans proposition d'hébergement ou logement adaptée à chaque situation individuelle. Le caractère inconditionnel du droit à l'hébergement rendu opposable par la loi DALO doit être effectif. Par ailleurs, tout lieu de vie doit, en application de la résolution de l'ONU de juillet 2010, bénéficier d'un accès à l'eau potable et à des mesures basales d'assainissement

Education : Le CNDH Romeurope se bat pour un accès effectif à la scolarisation dès l'âge de 3 ans des enfants roms vivant en squats et bidonvilles et rappelle que la principale cause de non scolarisation ou déscolarisation est l'expulsion incessante des lieux de vie. C'est pour cela qu'en septembre 2009 il a initié la création du **Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE)**. En 2011, la coordination du CNDH Romeurope en a assuré la coordination et secrétariat.

Voir en annexe la présentation du CDERE².

Santé : Le droit à la protection de la santé dépend évidemment des autres droits précités, droits au travail, à un habitat digne, à une protection sociale. Etant donné les conditions de vie contraintes pour les Roms migrants en situation de grande pauvreté les mesures de protection de la santé doivent comprendre une adaptation des structures de santé publique à cette situation comprenant en particulier le recrutement de médiateurs sanitaires et a minima un interprétariat professionnel lors de toute consultation.

Protection sociale : Toutes les personnes en situation de pauvreté et particulièrement les ressortissants européens devraient avoir droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et aux prestations familiales. Dès maintenant la taxe Aide Médicale d'Etat (AME) doit être supprimée

Aucune de ces mesures n'est spécifique. Toutes s'inscrivent dans le droit commun.

I-6 Les membres

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de comités ou collectifs de soutien. Tous ses membres agissent directement ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de Roms migrants en situation de grande pauvreté en France. Si certains membres sont impliqués dans la gestion de dispositifs opérationnels, ils ne le font pas au titre de Romeurope. Le Collectif peut décider d'associer ponctuellement à ses actions ou communications toute personne physique ou morale non membre.

² <http://www.romeurope.org/-Collectif-education-.html>

I-7 Fonctionnement

Afin de rendre efficace le fonctionnement du Collectif les membres se sont dotés de certaines règles de fonctionnement. Ci-dessous les principales :

- Une validation des documents publics est demandée à chaque membre sous un délai déterminé (48h le plus souvent dans le cas des communiqués). L'absence de réponse tient lieu d'approbation.
- Chaque membre désigne un ou plusieurs interlocuteurs qualifiés pour engager la structure ou le comité qu'il représente au sein du Collectif Romeurope.
- Les membres qui ne souhaitent pas être associés à une action ou un communiqué peuvent demander expressément à être retirés ponctuellement de la liste des membres de Romeurope.
- Aucune association ou comité membre ne peut engager le Collectif lors d'une action ou d'une communication qui lui est propre sans l'agrément de tous les autres membres.

I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope

Un Comité technique propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CNDH Romeurope et les soumet pour validation aux membres du Collectif. Sur la base de l'analyse des situations et des besoins constatés au niveau national et local, il rédige avec la coordinatrice le rapport annuel sur la situation des Roms en France, anime le site internet, impulse des actions à mener au nom du Collectif national (interpellations des pouvoirs publics et élus, communiqué de presse, rédaction d'outils pratiques,...), organise les rencontres nationales du Collectif et les liens avec les organismes et réseaux engagés en France et en Europe dans la défense des droits des populations roms. Le Comité technique est composé des membres de l'association de gestion du CNDH Romeurope, d'au moins un représentant de la FNASAT et de toute personne volontaire issue des membres du Collectif Romeurope.

Composition du Comité Technique en décembre 2011 :

(par ordre alphabétique)

Julie BIRO (CCFD-Terre solidaire)
Laurent EL GHOZI (ASAV / FNASAT-Gens du Voyage)
Michel FEVRE (Romeurope 94 / LDH)
Catherine FRAPARD (MdM)
Alexandre LE CLEVE (LA CIMADE)
Olivier LEGROS (Urba-Rom, Tours)
Stéphane LEVEQUE (FNASAT-Gens du voyage)
Jérôme LOBAO (Romaquitaine, Bordeaux)
Yves LORIETTE (MRAP)
Michèle MEZARD (MdM)
Damien NANTES (Hors la Rue)
Sophie POISSON (MdM)
Aline POUPEL (Romeurope 94)
Joseph RUSTICO (ASAV)
Claire SABAH (Secours Catholique)
Malik SALEMKOUR (LDH)
Laurent SEBAN (MdM)

Coordinatrice : Marilisa FANTACCI

I-9 La Coordination

- La coordinatrice a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du collectif Romeurope, dans l'objectif de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès au droit commun pour les populations roms en situation de grande pauvreté et d'animer le réseau. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du Collectif. Elle est permanente salariée, placée sous la responsabilité administrative de la FNASAT-Gens du voyage et mise à disposition du CNDH Romeurope par une convention spécifique.
- La coordinatrice prépare les ordres du jour du comité technique auquel elle participe et rend compte de son activité.
- Elle peut représenter le Collectif auprès de différentes institutions à la demande du comité technique

I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope

Crée en 2007, l'association de gestion du CNDH Romeurope a pour seul but d'assurer la gestion matérielle et financière du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

I-11 Le CNDH Romeurope en régions

Au niveau local les comités et associations membres mettent en place un accompagnement des Roms migrants vers les dispositifs de droit commun sur la base de leurs besoins.

A l'échelle départementale, le fonctionnement en réseau initié par Romeurope a permis l'émergence de coordinations départementales qui ont pris différentes formes. Souvent, dans chaque comité on retrouve la composition du Collectif national avec la présence des bénévoles ou salariés des différents organismes membres du Collectif. Ces comités de soutien prennent de plus en plus souvent le nom « Romeurope » en ajoutant l'identification géographique : ex. Collectif Romeurope nantais, Collectif Romeurope de Saint Herblain, etc... Dans le Val de Marne à partir du 2006 les collectifs et comités du département se sont rassemblés dans le Collectif Romeurope 94 géré par l'association Romeurope Val de Marne. Ceci a permis à ces collectifs d'avoir une représentation unitaire devant les institutions départementales. .

Le travail au quotidien des comités et collectifs locaux se base sur la proximité avec les familles roms, qui participent de manière effective aux échanges sur leurs besoins et leurs droits. Les actions qui s'ensuivent peuvent être d'ordre humanitaire : se soigner, se nourrir, s'habiller, s'abriter... ,ou d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (accès aux différents services de l'administration française dans tous les domaines cités : services de santé, de l'éducation nationale, de l'emploi et de l'habitat) mais aussi de défense du droit contre les abus de l'administration et les actes de discriminations (défense en justice contre les évacuations illégales de terrains, défense en justice contre les expulsions illégales du territoire, recours en justice devant les différentes instances judiciaires compétentes dans les différents domaines).

I-11-1 Le collectif Romeurope Ile-de-France

La mobilisation au niveau de l'Ile-de-France s'est structurée à travers des actions menées au nom des membres franciliens du collectif, rassemblés en **Collectif Romeurope Ile-de-France**³.

³ Voir plus bas § III-3-1 pour une description de ce Collectif.

III/ Actions nationales

II- 1 Composition du réseau en 2011

Au niveau national le collectif comptait en fin 2011, 28 associations (à caractère national et local) et 10 comités ou collectifs de soutien locaux. En 2011 une nouvelle association a rejoint le collectif, l'association Habitat Cité. Deux autres associations, le Collectif d'Aide médicale (CAM) et Liens Tsigane, ont malheureusement mis fin à leur activité fin 2011 par manque de moyens financiers.

Les membres actuels du collectif sont les suivants :

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) –
ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) –
AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) –
ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) –
ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) –
ASEFRR (Association de Solidarité avec les Familles Roumaines) –
CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) –
CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) –
CAM (Comité d'Aide Médicale) –
CCFD – Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) –
FNASAT-Gens du voyage –
Habitat et Cité –
Hors la Rue –
Imediat –
LDH (Ligue des Droits de l'Homme) –
MDM (Médecins du Monde) –
MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) –
Mouvement catholique des gens du voyage –
ROMAQUITAINE –
Rencontres tsiganes –
RomActions –
Réseau de solidarité avec les Roms de St Etienne –
Romeurope Val-de-Marne –
Secours catholique (Caritas France) –
SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) –
Une famille un toit 44 –
URAVIF (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des tsiganes et des Gens du voyage de l'Île de France)

Et le :

Comités de soutien de Montreuil, le Comité de soutien de Limeil/Bonneil, le collectif Romyvelines, le Collectif 92 sud, le Collectif nantais Romeurope, le collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie, le Collectif des sans-papiers de Melun, le collectif solidarité Roms et gens du voyage du Nord.

Les membres du Collectif sont présents dans 12 régions et 24 départements

- **Alsace**
Bas-Rhin
- **Aquitaine**
Gironde
- **Bourgogne**
Côte d'Or

- **Centre**

Indre et Loire
Loiret

- **Ile-de-France**

Paris
Seine et Marne
Yvelines
Essonne
Hauts de Seine
Seine Saint Denis
Val de Marne
Val d'Oise

- **Languedoc-Roussillon**

Hérault

- **Lorraine**

Meurthe et Moselle

- **Midi-Pyrénées**

Haute Garonne

- **Nord-Pas-de-Calais**

Nord
Pas de Calais

- **Pays de la Loire**

Loire Atlantique

- **Provence-Alpes-Côte-D'azur**

Alpes Maritimes
Bouches du Rhône
Var

- **Rhône-Alpes**

Haute Savoie
Isère
Loire
Rhône

II-2 Animation du réseau et communication interne

- ***II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information***

En moyenne, près de 500 personnes ont participé en 2011 aux échanges du réseau Romeurope sur l'année à travers : les réunions organisées par le Collectif au niveau national et régional, les listes de diffusion d'information par mail (nationales et régionales), le site internet, la revue de presse, les événements et manifestations organisées par le Collectif. Ces personnes peuvent être membres d'associations ou de comités de soutien ou simplement des citoyens engagés qui agissent pour le

respect des droits fondamentaux de tout être humain, contre les discriminations et pour l'accès aux droits.

II-2-1-1 Les listes de diffusions

En 2011 les listes de diffusion ont été actualisées et les adresses ont été réparties dans quatre listes, selon qu'elles concernent des membres ou non et selon leur appartenance géographique.

- La liste des membres officiels du collectif au niveau national : liste « **membres** ». Cette liste, qui met en relation directe les membres du collectif au niveau national, permet de rendre le collectif plus opérationnel. Elle est utilisée pour échanger sur des sujets spécifiques parmi les membres, diffuser les comptes-rendus des différentes réunions et d'autres documents internes au collectif destinés à une diffusion restreinte. Par exemple, les communiqués de presse du Collectif circulent sur cette liste pour obtenir la validation de tous les membres.
- La liste regroupant les membres, partenaires et sympathisants au niveau national : liste « **infos.romeurope** ». Cette liste sert à diffuser une information générale et pertinente sur la situation des Roms en France et en Europe. Au travers de cette liste sont diffusées des informations concernant la législation nationale et européenne, des projets locaux, nationaux et européens concernant les Roms, des rapports et des articles scientifiques sur le sujet, l'actualité sur les Roms migrants, des événements (colloques, expositions, événements culturels, autres) etc...
- La liste des membres officiels du Collectif Romeurope Ile de France : liste « **membres.idf** ». Cette liste a la même utilisation que celle de membres au niveau national mais les sujets sur lesquels se font les échanges concernent l'Ile de France. Cette région rassemble à elle seule entre un tiers et la moitié des Roms migrants présents en France. Les situations qui peuvent y émerger sont donc spécifiques en termes de nombre et de typologie. C'est pour cela qu'une attention spécifique lui est réservée par le Collectif.
- La liste regroupant les membres, les partenaires et les sympathisants en Ile de France : liste « **infos.idf** ». Cette liste à la même utilisation que celle au niveau national mais les sujets concernent l'Ile de France.

A partir de février 2011 des messages ont été envoyés sur ces nouvelles listes afin d'expliquer aux inscrits le nouveau fonctionnement de ces outils.

Ces 4 listes nous ont permis en 2011 :

1/ une gestion plus simple et efficace de la communication. Avec divers outils pour les différents « publics ». Nous avons pu atteindre d'un côté les membres avec une communication plus opérationnelle et de l'autre côté un plus vaste public intéressé à une information plus générale mais pertinente sur le sujet;

2/éviter les doublons des messages à des personnes qui seraient sur les 4 listes.

II-2-1-2 Le site internet : www.romeurope.org

Le site internet est un moyen fondamental pour l'information du grand public ainsi que pour l'information et l'animation du réseau.

Sur sa page d'accueil sont publiées les informations les plus récentes sur la situation des Roms migrants au niveau national et européen, ainsi que toute information, même de niveau local, ayant un caractère d'urgence ou une importance particulière. Dès cette page il est possible d'accéder à des informations spécifiques, classés par thème ou par échelle (nationale, locale, européenne) par le biais d'un menu contenant les différentes sous-rubriques.

En 2011, grâce à des financements publics⁴ des modifications ont pu être réalisées afin d'améliorer sa performance. Ces modifications techniques étaient nécessaires afin de pouvoir en faire un outil de partage et de diffusion d'information ainsi que de capitalisation.

A partir de février 2011 les modifications techniques suivantes ont été apportées au site Romeurope-Release :

1°) Restructuration de la présentation des informations : au lieu d'une page contenant toutes les informations d'une même sous-rubrique, dans la nouvelle structure chaque information donne maintenant création d'une page dans la sous-rubrique. Cette nouvelle organisation a amené une recomposition de toutes les informations existantes dans l'ancienne version. Cette disposition permet maintenant un fonctionnement correct des flux RSS et rend plus pertinent la fonctionnalité Recherche dans le site

2°) Modification de la page d'accueil : il est possible maintenant d'avoir deux dimensions de cadre pour présenter les informations et de les placer sans contrainte alors que dans l'ancienne version l'ordre chronologique de l'entrée des informations imposait le placement de l'unique cadre d'informations.

3°) Création d'un accès à des pages en anglais par simple « clic » sur le drapeau de l'union jack.

4°) Mise en place pour le webmaster de nouvelles fonctionnalités accessibles par « clic » sur icones pour la composition des articles (création d'un lien web ou email, souligner en rouge, centrage encadrement etc). Ces fonctionnalités étaient auparavant accessibles uniquement par usage du code HTML.

5°) Mise en place d'une nouvelle version de SPIP.

La page des actions régionales a été restructurée. Cette restructuration a permis en particulier de rendre les pages dédiées à la région Ile de France et aux collectifs et comités sur les différents départements plus visibles et lisibles en termes de classement d'information.

A la page Ile de France, il est maintenant possible d'insérer des informations sur des actions concernant toute la région et qui ne sont pas menées par le collectif Romeurope lui-même mais par exemple par des membres ou des partenaires (<http://www.romeurope.org/Un-manifeste-pour-une-autre.html>).

Une page a aussi été créée pour présenter le Collectif Ile de France (<http://www.romeurope.org/Presentation-du-Collectif,305.html>).

Ensuite nous avons dédié une page à chaque département contenant les informations provenant des comités, collectifs et associations œuvrant sur ces départements pour la défense des droits des roms vivant en squats et bidonvilles. Dans ces pages on trouve une brève description des acteurs, leurs contacts et - là où cela existe- les adresses des blogs créés par ces acteurs et à travers lesquels il est possible de suivre leurs action dans les squats et les bidonvilles du département (à titre d'exemple: <http://www.romeurope.org/-Yvelines-.html>).

Concernant l' « espace membres », non accessible au public, sa restructuration a commencé pour répondre aux besoins d'information interne des membres. Pour le moment cet espace contient les sous-rubriques suivantes :

- Les comptes-rendus des réunions nationales,
- Les comptes-rendus des réunions Ile de France ;
- Le matériel des formations mises en place ;
- La description et les bilans des projets portés par Romeurope au niveau régional et national.

Cet espace n'est pas encore tout à fait finalisé, il le sera en 2012.

II- 2-1-3 La revue de presse

⁴ Subvention du Conseil régional Ile de France dans le cadre du Fonds régional pour le développement de la vie associative. Voir § IV et annexes pour plus des détails.

Adressée à la fois aux membres du Collectif et au grand public ainsi qu'à la presse via le site internet, la revue de presse est réalisée par le Collectif grâce à un engagement bénévole.

La finalité est celle de fournir aux membres, partenaires comme aux visiteurs occasionnels du site (ex : les journalistes) une sélection des articles de la presse écrite et web concernant la situation des Roms migrants en France, les débats que la présence des Roms migrants suscite, le positionnement du gouvernement ainsi que celui de l'Union européenne et d'autres Etats membres de l'UE. On y retrouve des informations au niveau international aussi bien que très local. Cette revue de presse n'est évidemment pas exhaustive, elle est notamment basée sur des articles transmis par nos membres et partenaires.

Pour l'année 2011 cette action a été assurée par une journaliste/bénévole à une cadence mensuelle.

○ **II-2-2 Organisation des rencontres**

En 2011, ont été organisées **3 réunions nationales du Collectif Romeurope** : deux d'une journée à Paris et une d'un jour et demie à Lille.

Durant les trois réunions les sujets abordés ont toujours été définis en amont à travers des échanges sur la liste des membres. Sur cette base, des membres qui ont développé des expériences particulières, sont appelés à intervenir lors de ces journées afin de rapporter leur actions. L'objectif est principalement de confronter les témoignages sur des expériences réussies dans un des secteurs d'intervention spécifiques du Collectif. Ainsi, souvent des experts ou des personnes ressources présentent un sujet identifié par les membres comme étant d'intérêt prioritaire pour avoir plus d'information/formation pour ensuite en discuter en plénière. Les réunions nationales sont aussi le moment pour redéfinir et valider la « politique » et le positionnement du Collectif sur certains sujets et prendre des décisions sur les actions à mener ainsi que sur les interventions prioritaires à mettre en place pour les mois à venir. Des Roms participent régulièrement à ces réunions nationales des interprètes professionnels sont présents pour faciliter les échanges

Lors de **la réunion de Paris du 12 février 2011**⁵ les sujets traités étaient les suivants :

- 1/ Etat des lieux sur les territoires et le développement des collectifs locaux et du réseau : Intervention de plusieurs membres.
- 2/ Echange sur les attentes des membres vis-à-vis du Collectif national.
- 3/ Quelles réactions de la part des collectivités territoriales ?
- 4/ La dimension européenne : l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope.
- 5/ Point d'information sur l'actualité juridique : a/ les modifications du CESEDA ; b/ la LOPPSI 2

Ont participé à cette réunion 70 personnes dont 10 Roms en provenance de plusieurs villes de France.

Lors de **la réunion de Lille, les 21-22 mai 2011**, les membres ont échangé sur les sujets suivants :

Samedi 21 mai :

- 1/ La Situation à Lille
- 2/ Les Droits fondamentaux et les Roms
- 3/ Le droit au logement
- 4/ Le droit au travail

Dimanche 22 mai matin :

- 5/ Libre expression des Collectifs et Comités
- 6/ Intervention d'Hélène Flautre, députée européenne
- 7/ Point sur la loi CESEDA et la loi LOPPSI

Ont participé à cette réunion 100 personnes dont 17 Roms en provenance de l'agglomération Lilloise et de Nancy.

⁵ Voir les programmes des réunions en annexe

Lors de la **réunion de Paris, le 26 novembre 2011** l'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Présentation des travaux de la journée et de ses objectifs
- 2/ Groupes de travail :
 - a/ Accès au travail et solutions d'hébergement/logement
 - b/ Les pratiques abusives et discriminatoires de l'administration
 - c/ Accès aux soins de santé et aux droits sociaux
- 3/ Débat en plénière
- 4/ Conclusions et identification des actions prioritaires pour 2012

Ont participé à cette réunion environ 50 personnes dont 5 Roms en provenance de l'Île de France et de Marseille.

A l'issue de cette réunion une action d'interpellation du gouvernement français concernant la demande de levée des mesures transitoires relatives aux roumains et bulgares sur les restrictions d'entrée sur le marché du travail français a été réalisée avec l'accord de tous les membres (voir § II-3-3 « Plaidoyer »).

II-2-2-1 Participation des Roms au réseau

La participation des Roms à la vie du réseau est un principe fondamental du Collectif. Cette participation peut être toutefois difficile du fait des conditions de vie intéressés qui les obligent à donner priorité à leurs préoccupations quotidiennes. Les membres du Collectif les accompagnent au quotidien dans leurs démarches pour l'accès aux dispositifs de droit commun et dans la défense de leurs droits. Des Roms vivant en squats et bidonvilles sont constamment associés aux réunions du collectif (voir ci-dessus). Leur déplacement et frais de séjour sont pris en charge par Romeurope et un interprétariat est assuré pendant les réunions ainsi que lors d'autres événements tels que les conférences de presse ou les colloques.

Par ailleurs le Collectif leur propose de participer autant que possible à ses actions publiques, conférences de presse, manifestations, audiences avec des représentants de l'Etat ou des institutions

o II-2-3 Le Rapport annuel

Le Rapport d'observatoire sur la situation des Roms migrants n'a pas été réalisé en 2011. En effet, ce Rapport est édité tous les 18 mois. Il sera donc publié en 2012.

Par ailleurs à partir de 2011 le Collectif a décidé de réaliser trois rapports différents afin que chacun d'entre eux aient un impact plus efficace en ciblant un public plus adapté à sa diffusion.

- Un **Rapport d'activité** annuel à destination des partenaires et bailleurs (le rapport présent);
- Un **Rapport « politique »** annuel : précisant chaque année le positionnement du Collectif sur les politiques publiques françaises et européennes à l'égard des Roms migrants vivant en France en situation de pauvreté. Dans ce rapport le Collectif exprime ses revendications pour la défense des droits des Roms migrants vivant en France. Ce rapport sera utilisé surtout pour les actions de plaidoyer et d'interpellation du gouvernement, des collectivités locales, des institutions et des parties prenantes françaises et les institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe, etc...). Le prochain rapport politique - sur la période 2010-2011 - sera publié début 2012⁶ ;
- Un **Rapport d'observatoire sur la situation des Roms migrants vivant en France en condition d'extrême précarité**. Le rapport fournira un état de lieux des réalités vécues par les Roms migrants en France, des politiques publiques mises en place et des perspectives développées sur ce thème. Celui-ci sera publié tous les 18 mois.

⁶ Le Rapport politique 2011 a été publié le 16 février 2012. Il est possible de le consulter et le télécharger à la page suivante du site internet : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Rapport_2010-2011_CNDH_Romeurope_16-02-12.pdf

II-3 Appui technique

o II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences

Afin de renforcer le soutien technique des membres du Collectif, plusieurs outils ont été élaborés en 2011. Tous ces outils - fiches pratiques, guides, notes, recueil de jurisprudence, sessions de formation - ont pour but de renforcer les connaissances et des capacités des membres, afin que leurs actions soient les plus pertinentes et efficaces par rapport aux besoins exprimés par les personnes qu'ils accompagnent. Certains de ces outils ont été traduits dans les langues parlées par la majorité des Roms (roumain et bulgare) afin qu'ils puissent s'en servir directement.

Ci-dessous la liste exhaustive des outils élaborés au cours de l'année 2011:

- Note d'information sur les nouvelles règles concernant la vente des métaux ferreux : <http://www.romeurope.org/Transaction-relative-a-l-achat-de.html>
- Note d'information sur l'ouverture d'un compte bancaire / droit au compte: <http://www.romeurope.org/Demande-a-la-Banque-de-France.html>
- Note d'information sur le FEDER : <http://www.romeurope.org/Nouveau-Reglement-europeen-du.html>
- Fiche pratique ASE : <http://www.romeurope.org/L-AIDE-SOCIALE-A-L-ENFANCE-Les.html>
- Fiche pratique scolarisation : <http://www.romeurope.org/La-scolarisation-des-enfants.html>
- Fiche sur les dispositifs des scolarisations des enfants nouvellement arrivés sur le territoire français : <http://www.romeurope.org/Comment-scolariser-un-enfant-lors.html>
- Modèle de lettre au CCAS pour demander la domiciliation : <http://www.romeurope.org/Domiciliation-.html>
- Fiche sur les démarches à suivre par les comités/collectifs en cas d'évacuation de terrain : <http://www.romeurope.org/Fiche-pratique-Les-demarches-et-la.html>
- Recueil des décisions sur l'éloignement du territoire : <http://www.romeurope.org/Recueil-mis-a-jour-en-juin-2011.html>
- Rapport sur les solutions d'hébergement mises en place en Ile de France : <http://www.romeurope.org/-Ile-de-France-.html>

En 2011 était prévue la réalisation d'un outil particulier d'appui technique. Il s'agissait de la création d'un réseau d'avocats spécialisés dans la défense des droits des Roms migrants face aux expulsions des terrains et aux éloignements du territoire. Ce réseau s'est constitué à partir d'avril 2011 grâce aux sollicitations du Collectif et à l'engagement du GISTI. Il se compose actuellement d'une vingtaine d'avocats et juristes spécialistes en grande partie en droit des étrangers. Il s'est doté d'une liste email pour faciliter les échanges : euuropeens.poeuvre@rezo.fr. La coordinatrice ainsi que quelques membres du CT de Romeurope sont inscrits sur cette liste. Quand le collectif Ile de France sollicite l'intervention d'un avocat, la coordinatrice transfère l'alerte sur la liste du réseau d'avocats qui ne tardent pas à répondre dans les plus brefs délais. Pour le moment nous avons choisi ce fonctionnement dans l'attente d'ouvrir aux sollicitations directes. Les échanges email permettent aux avocats de diffuser des informations importantes sur les décisions des tribunaux, sur les stratégies de plaider et sur les actualités législatives pouvant avoir un impact, positif ou négatif, sur le travail de soutien au public cible : roms roumains et bulgares en majorité. D'abord composé d'avocats œuvrant sur l'Ile de France, le réseau s'est en fin d'année ouvert via les échanges email, à des avocats de Lille et de Lyon. Ceci renforce les échanges surtout en matière de diffusion des avancées jurisprudentielles.

o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte

Grâce à sa composition plurielle d'associations à dimension locale ou nationale et de comités et collectifs locaux, le Collectif dispose d'informations privilégiées sur la situation des Roms en France d'un point de vue tant géographique que thématique. Le CNDH Romeurope est reconnu depuis sa création en tant qu'observatoire sur le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants, vivant ou résidant en France et son rapport fait référence au niveau national et européen.

Sur la base des informations collectées par ses membres, le collectif dénonce les abus et les discriminations dont sont victimes les Roms migrants vivant en France en squats et bidonvilles dans des situations d'extrême précarité.

En tant qu'« observatoire » en 2011 le Collectif a réalisé une veille juridique au niveau national et européen. La coordination en collaboration avec des organismes et des personnes ressources, collecte, analyse et diffuse – prioritairement aux membres - toute modification des lois censées avoir un impact sur le quotidien et les droits des Roms migrants en France. Toutes les sources de droit sont récoltées : les circulaires, les règlements des administrations, les projets de loi nationaux et aussi les directives européennes.

La veille s'étend aussi à la jurisprudence au niveau national et européen. Les décisions des tribunaux administratifs, des TGI et du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle ainsi que de la Cour de justice européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été recherchées, collectées et diffusées vers les membres.

Cette fonction de veille a permis au Collectif de diffuser régulièrement des alertes par exemple sur les pratiques abusives de l'administration afin qu'une réaction puisse être organisée par les membres dans les meilleures conditions. En même temps la diffusion de décisions positives des tribunaux concernant par exemple l'annulation des OQTF ou l'annulation (ou prorogation des termes) d'une évacuation de terrain a permis aux membres de se prévaloir de cette jurisprudence pour obtenir de résultats positifs.

Dans ce cadre a été élaboré et diffusé le recueil de décisions sur l'éloignement du territoire : <http://www.romeurope.org/Recueil-mis-a-jour-en-juin-2011.html>

○ **II-3-3 Plaidoyer**

Les actions de plaidoyer constituent un des fondements de l'action du CNDH Romeurope. Par le développement de cette action nous avons été amenés à interpeller les pouvoirs publics au cours de l'année 2011.

II-3-3-1-Niveau national

Pendant l'année 2011, caractérisée par un durcissement de la politique gouvernementale sur l'immigration et en particulier par la stigmatisation des populations roms et des citoyens roumains, présentés comme des délinquants par les plus hautes autorités de l'Etat, le dialogue entre celui-ci et le Collectif n'a pratiquement pas eu lieu.

Le Collectif a interpellé les différents Ministères et institutions nationales compétentes sur le sujet par le biais des différents outils en envoyant par exemple les actes du colloque qui s'est tenu en décembre 2010 sur Roms et discriminations (<http://www.romeurope.org/Colloque-Roms-et-discriminations.557.html>). Encore, à l'occasion d'un événement grave qui s'est vérifié lors d'une évacuation à Saint Denis fin août 2011, le Collectif a saisi le Ministre de l'Intérieur, le Procureur de la République et le Défenseur des droits (DDD). Seul ce dernier a donné suite à la saisine (voir courrier de saisine en annexe). La procédure de vérification des faits de la part du DDD est encore en cours.

L'action principale du Collectif dans ce cadre en 2011 a concerné la demande de la levée des mesures transitoires qui empêchent les citoyens roumains et bulgares - et en particulier les Roms ressortissants de ces deux pays - d'accéder au marché du travail. Une action de récolte et d'analyse de documents (au niveau national et européen) sur les effets de ces mesures a précédé la diffusion vers les membres de ces documents et l'animation des échanges à ce sujet. Ces échanges ont

amené à la définition du positionnement et des actions du Collectif Romeurope lors de la réunion du 26 novembre à Paris. Suite à cette réunion une lettre ouverte a été rédigée et signée conjointement entre le CNDH Romeurope et les principaux syndicats de France, demandant la levée de ces mesures. Celle-ci a été envoyée le 22 décembre 2011 aux médias et aux ministres concernés : Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, du Travail, des Affaires européennes. A cette occasion nous avons également demandé à rencontrer les destinataires institutionnels de la lettre. A ce jour nous n'avons eu aucune réponse positive et les mesures transitoires sont maintenues par la France (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Lettre_ouverte-Arret_des_mesures_transitoires.pdf).

II-3-3-2 Niveau européen

Une partie très importante de l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope cible les institutions européennes. Afin d'alerter ces dernières sur la réalité de la situation des Roms migrants - citoyens européens - vivant en France en situation de grande précarité le Collectif met en place différentes actions telles que : l'envoi des rapports établis par le réseau, la présentation de plaintes, la rédaction et diffusion de notes d'information. Ces actions ciblent en priorité : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux⁷.

Des échanges réguliers ont été poursuivis avec des députés européens, en particulier avec Mme Hélène Flautre (Les Verts-ALE) qui a, entre autre, participé à la réunion nationale de mai (session du dimanche matin ; voir § II-2-2 et programme en annexe). Le Collectif a travaillé en lien avec la députée sur la Stratégie nationale pour l'inclusion des Roms à l'initiative de la Commission européenne en avril 2010 (<http://www.romeurope.org/Strategie-europeenne-pour-l-645.html>).

Le Collectif échange régulièrement aussi avec Mme Marie Christine Vergiat (Front de Gauche) qui a invité le Collectif à une réunion de travail sur la situation des Roms migrants en France qui s'est tenue à Paris, au siège du Parlement Européen, le 19 septembre 2011. Suite à cette réunion nous avons fourni à Mme Vergiat des documents divers sur la situation des roms migrants concernant prioritairement les abus perpétrés par l'administration et les discriminations dont sont victimes ces citoyens européens.

Le Conseil de l'Europe (CdE), en 2011, nous a sollicités concernant le programme de formation des médiateurs et des avocats qu'il a initié. Nous l'avons soutenu à travers la diffusion de l'information. Des membres du réseau ont d'ailleurs participé à la formation pour les médiateurs. Le Collectif se charge d'alerter les différents organismes du Conseil sur la situation vécue par les Roms en France. En 2011 un membre du Collectif, l'association Médecins du Monde, a présenté une plainte au Comité européen des droits sociaux contre la France sur le non-respect des dispositions de la Charte sociale européenne relatives aux droits au logement, à la scolarisation des enfants, à la protection sociale et à la santé. Cette plainte a été jugée recevable par le Comité et nous attendons la décision de celui-ci sur ces faits (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/reclamation_conseil_de_l-europe-2.pdf).

Le Collectif est également en lien avec l'Agence européenne des droits fondamentaux – FRA. Une rencontre a eu lieu en automne 2010 suite aux événements de l'été. En 2011 nous avons eu des contacts mail en participant à la récolte d'information sur la situation des roms en Europe menée par cette agence au niveau européen. A cette occasion nous avons envoyé nos observations sur la situation française.

II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope

Le Collectif a pour objectif et obligation de diffuser vers le grand public une information correcte et objective sur la situation vécue par les Roms migrants sur le territoire français ainsi que en Europe. La

⁷ Fin 2010 nous avons envoyé à toutes ces institutions le rapport annuel sur la situation des roms migrants vivant en France (<http://www.romeurope.org/rapport-annuel.html>) couvrant la période 2009-2010 et nous avons obtenu une rencontre avec le service de Mme Reding, Vice-présidente de la Commission européenne en Charge de la justice, liberté et sécurité. Le Rapport politique du Collectif Romeurope, en cours de réalisation en 2011, sera envoyé à ces institutions début 2012.

diffusion de l'information est un instrument fondamental pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes sur lesquels se basent les principales discriminations envers ces populations. Au-delà des publications sur site internet et des informations diffusées sur les listes décrites plus haut, la communication externe du Collectif est assurée par la mise en œuvre des moyens suivants :

- **II-4-1 Les communiqués de presse**

Depuis 2008, à l'aide des services de communication de Médecins du Monde et de la Fnasat, le Collectif a constitué sa propre liste de contacts presse. Celle-ci réunit tous les référents des medias nationaux et locaux qui s'intéressent au sujet des Roms migrants en France. Cette liste a été mise à jour, avec un nouvel archivage, en 2011 et le Collectif l'utilise afin de diffuser ses communiqués de presse.

Tous les communiqués de presse diffusés par le Collectif ou ses membres sont insérés à la page suivante du site internet: <http://www.romeurope.org/-Communiqués-.html>

En 2011 le CNDH Romeurope a diffusé un seul communiqué de presse à l'occasion de l'anniversaire du discours du Président de la République tenu à Grenoble en juillet 2010.

« **Roms, un an après Grenoble : hors cameras, les discriminations et les expulsions continuent...** »

http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Communique_de_presse_ROMEUROPE_Roms_un_an_apres_Grenoble.pdf le 16 juillet 2011

- **II-4-2 Les Conférence de presse**

En 2011, le Collectif Romeurope a organisé une conférence de presse à l'occasion de « l'anniversaire » du discours du Président de la République à Grenoble qui avait alors lancé une campagne de démantèlement des « camps » illicites ciblant expressément les Roms.

- **II-4-3 Les manifestations publiques**

Les manifestations représentent à la fois un outil de plaidoyer, de communication et d'animation du réseau. Très régulièrement elles sont organisées par les collectifs locaux et diffusées sur le site internet et à travers les listes de mails.

Au plan national, vu les difficultés liées à l'organisation de grandes manifestations afin d'avoir un impact sur l'opinion publique et les représentants de l'Etat, le Collectif est très attentif au choix de sa participation à de telles manifestations.

En 2011 le Collectif n'a ni organisé ni participé à des manifestations publiques au niveau national.

- **II-4-4 Actions de sensibilisation des différents publics**

II-4-4-1 Le soutien à l'organisation d'événements locaux

Le Collectif Romeurope est souvent sollicité par ses membres ainsi que par des organismes extérieurs au réseau dans le cadre de la préparation d'**événements locaux** de sensibilisation et d'information concernant la situation des Roms migrants en France. Le Collectif contribue à ces actions chaque fois que cela est possible à travers : la diffusion de l'information sur l'évènement par le biais des listes de diffusion et du site internet ; la mise à disposition de ses contacts presse ainsi que de son carnet d'adresse afin d'identifier les intervenants les plus appropriée à l'occasion ; la mise à disposition de supports d'information tels que : la brochure Romeurope et les publications du Collectif (rapports, guides, outils pratiques).

L'importance des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public et notamment des riverains des lieux où des familles roms sont installées a été maintes fois soulignée dans les réunions du Collectif Romeurope. Il s'agit d'informer l'électorat des élus locaux, d'échanger avec la presse locale et d'élargir les réseaux de solidarité et les mobilisations existantes en associant des citoyens ou des organisations encore peu informées de la situation des familles roms en France.

Parmi les supports d'information que le CNDH Romeurope met à disposition des militants et associations qui souhaitent organiser des événements, on retrouve :

1. « Opre Roma ! » Une exposition photos + textes, qui peut être visualisée sur le site Internet de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>

Cette exposition pédagogique a été réalisée par la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde et Solidarité Laïque en 2007. Un panneau supplémentaire a été également réalisé en 2009 sur les conditions de vie des personnes en France après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne.

En 2011 l'exposition a été prêtée à différents organismes, comités et collectifs de soutien comme le tableau ci-dessous le montre :

CALENDRIER PRET EXPOSITION OPRE ROMA 2011			
Enlèvement	Retour	Organisme	Objet du prêt
20 janvier 2010		Romeurope 94	Animation réunions locales pur militants et grands public
5 avril 2011	26 avril 2011	Institut des Sciences de la Vie et de la Terre 72 avenue de Vals 43750 VALS-PRES-LE-PUY	<i>Semaine « Migrations et brassage des cultures : source de notre histoire et richesse de notre société. »</i>
12 avril 2011	31 mai 2011	Collège du Haut-Gévaudan Bd Guérin d'Apcher 48200 St CHELY D'APCHER	Projet 'Mémoire et défense', douzaine de séances avec les élèves : histoire, culture...
19 mai 2011	3 juin 2011	RESF 43 Peyrussette 43380 AUBAZAT	Campagne (quinzaine de jours) 'D'ailleurs nous sommes d'ici' (théâtre, cinéma, lectures publiques, musique, conférences...) Opre Roma exposée à la Maison de la citoyenneté de la ville du Puy
7 oct 2011	14 oct 2011	ASAV 317 rue de la Garenne 92000 NANTERRE	Evenement organisé en collaboration avec Emmaus Clichy autour de l'exclusion

Le prêt est organisé à partir du site internet Romeurope par le biais d'un « formulaire » à remplir et à retourner au Collectif (<http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>).

2. Sont également prêtés, aux fins de diffusion publique, différents DVD :
 - Roms en errance de Bernard Kleindienst :
 - St Maur, terre d'accueil, de Jean-Luc Millet
 - Caravane 55, d'Anna Pitoun et Valérie Mitteaux
 - Stella, de Vanina Virginal
 - Bon souvenirs de la Souillarderie, Yannick Lainé
 - Le 380 route de Ste Luce – Un an après. A la rencontre de trois expulsés de Nantes, Une famille un Toit 44/Télé Nantes
 - Paroles de Tchavés, Documentaire de Marilou Terrien et Thibault Datry
 - Le Bateau en carton, de José Vieira

- La mère et l'enfant, documentaire pédagogique produit par l'association ASAV et MdM
- Aller à l'école en France, Film pédagogique dédié aux médiateurs intervenant auprès des populations Roms présenté par l'ASAV et MdM

Tous les supports en prêt sont décrits à la page suivante du site : <http://www.romeurope.org/DVD.html>

Ils sont envoyés par la poste sur simple demande avec les contacts des réalisateurs auprès desquels les associations sollicitent une autorisation de diffusion publique.

o **II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE**

Depuis sa création en 2009, le Collectif se réunit environ tous les trois/quatre mois afin de définir les actions à mettre en place pour la défense et la promotion du droit des enfants roms à l'éducation. Ces actions sont conçues sur la base du constat de la situation sur le territoire français et de l'identification des priorités à poursuivre.

Ce collectif est composé, outre les membres du Collectif Romeurope, d'autres organismes qui œuvrent spécifiquement dans le domaine de l'éducation tels que la Fédération nationale des parents d'élèves (FCPE), le Syndicat des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp), le Réseau Education sans Frontière (RESF) et autres (pour plus d'information, voir page du site Romeurope dédiée au CDERE : <http://www.romeurope.org/-Collectif-education-.html>).

La coordination du CNDH se charge de gérer le secrétariat du CDERE et d'en organiser les réunions et les événements décidés collégialement par les membres.

En 2011, ont été organisées **5 réunions**: 5 janvier, 2 et 31 mars, 11 mai, 14 septembre. Le 4 juin 2011 une journée nationale sur le droit à l'éducation des enfants roms a eu lieu à Paris (voir § II-3-7-2 ci-dessous).

II-3-7-1 Publications

La nécessité de remobiliser l'attention des acteurs concernés ainsi que des institutions compétentes sur le thème de la scolarisation des enfants roms, a été considéré comme prioritaire à nouveau en 2011, par les échanges entre les deux collectifs. A cette fin une journée de réflexion a été conçue par le CDERE le 4 juin 2011. Cette réunion a été organisée en collaboration avec le Casnav de Créteil et suite à cette journée des outils pratiques ont été publiés. En particulier :

- une fiche pratique sur les dispositifs d'accueil des enfants nouvellement arrivés en France : <http://www.romeurope.org/Comment-scolariser-un-enfant-lors.html>
- un guide sur la scolarisation des enfants roms qui sera traduit en Roumain : <http://www.romeurope.org/La-scolarisation-des-enfants.html>

Les Actes de la journée ont été publiés sur le site à la page consacrée au Collectif pour le droit des enfants Roms à l'éducation (<http://www.romeurope.org/-Collectif-education-.html>) et distribué aux membres du Collectif Romeurope

Cette même année, à la suite d'une discussion sur la liste membres au sujet des **aides financières de l'ASE** pour soutenir une scolarisation effective des enfants roms⁸, une autre fiche pratique a été élaborée. Cette discussion a été l'occasion de révéler la grande différence et le caractère discrétionnaire, au niveau départemental, sur la mise en place des dispositifs existants ainsi que sur l'allocation des aides financières prévues par la loi.

Cette fiche pratique a été diffusée via le site (<http://www.romeurope.org/L-AIDE-SOCIALE-A-L-ENFANCE-Les.html>) et les listes de diffusion puis traduites en roumain et bulgare afin de faire bénéficier les Roms eux-mêmes de ces informations.

⁸ La discussion a été impulsée par le Collectif CLASSES de Lyon, membre du CNDH Romeurope et un organisme ressource dans le réseau sur la question de la scolarisation.

II-3-7-2 Organisation d'évènements

Comme déjà indiqué plus haut, le CDERE a organisé une **Journée nationale sur l'éducation des enfants roms** le samedi 4 juin 2011. Cette journée de travail avait pour but de développer une stratégie d'action pour combattre les causes de la non-scolarisation des enfants Roms (<http://www.romeurope.org/Non-scolarisation-des-enfants-Roms.html>).

Le programme

(http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Programme_definitif_de_la_journee_du_4_juin.pdf)

A cette occasion ont été abordés la situation actuelle en France d'un accès effectif des enfants roms à la scolarisation, encore trop faible, et le fonctionnement des dispositifs existants, encore déficitaire. Des ateliers ont été organisés afin de travailler en groupe sur des sujets spécifiques, tels que : la structuration d'un recueil de témoignages (des enfants, des parents d'élèves, des enseignants et des soutiens), l'élaboration des fiches pratiques et la réflexion sur les arguments à développer pour lutter contre les principaux préjugés sur les Roms et l'école, encore présents dans l'opinion publique et dans l'environnement scolaire. Un atelier d'enfants a été aussi organisé l'après-midi au cours duquel une vingtaine d'enfants roms vivant dans des bidonvilles en Ile de France ont travaillé, selon la méthode de la pédagogie Freinet, à travers les arts plastiques. La journée a conclu encore une fois sur la nécessité d'ouvrir de manière effective l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces enfants. Même si le travail des associations et des soutiens sur les lieux de vie de ces enfants reste très important – surtout comme outil de médiation entre les familles et les administrations concernées – il ne faut pas que ceux-ci se substituent aux institutions compétentes. Il faut que ces dernières assument leur responsabilité en la matière.

II-3-7-3 Interpellations des pouvoirs publics

Avant la rentrée 2011 (juillet - septembre), une action de sensibilisation a été organisée à destination des élus régionaux (maires et présidents des conseils généraux) afin de leur rappeler leur devoir et leurs obligations par rapport à l'application des lois concernant le droit à l'éducation des enfants non francophones vivant en squats et bidonvilles. Des lettres à ce sujet ont été envoyées à certains maires de l'Ile de France (signalés par les membres du collectif Ile de France agissant sur les différents départements) et aux Présidents des conseils généraux de la région. Cette action devait amener *a minima* l'obtention des rendez-vous avec les institutions compétentes afin de préciser leur engagement sur la question. La même action a été menée envers les Inspections d'Académie de la région parisienne. Plusieurs réunions ont effectivement été organisées à la suite de cette action entre les représentants des comités et collectifs agissant sur la région et les inspections d'académie ainsi que les Conseils régionaux. Par contre, on doit souligner que nous n'avons pas eu de retours des maires contactés.

III/ Actions régionales

III-1 Présentation

Il n'est pas dans l'objet de ce rapport de rendre compte de toutes les actions développées par les collectifs, associations et comités locaux. Elles s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes** : accompagnement social, économique, juridique et psychologique
- **Réalisation des projets** : hébergement, scolarisation, insertion par le travail, médiation avec les structures publiques, lutte contre les discriminations

- **Actions de plaidoyer** : souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, sans logement, travailleurs précaires... pour le respect des droits élémentaires des personnes et le respect des leurs devoirs de la part des autorités locales

- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public avec les Roms dans le cadre de réunions publiques, projections de films, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

La présence géographique des membres du Collectif est explicité au § II-2 et à la page « Actions régionales » du site Romeurope (<http://www.romeurope.org/-Actions-regionales-.html>) est possible de consulter les informations, envoyées par les membres, concernant les différents territoires.

III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France⁹

Le Collectif Romeurope Ile de France regroupe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la région auprès des Roms : délégations régionales ou départementales des associations nationales, mais aussi et surtout, associations locales réunissant des familles et des personnes soutiens, regroupements de citoyens-militants, voire même individus/militants.

Le Collectif Romeurope Ile de France a une fonction de veille et d'alerte ainsi que de soutien technique pour ses membres. Il fait connaître, dans les plus brefs délais, à l'ensemble des membres du Collectif, les événements qui jalonnent malheureusement la vie des Roms qui vivent en Ile de France dans les squats et les bidonvilles, interventions policières, évacuations des lieux de vie, distributions d'OQTF et APRF, diverses formes de discriminations, afin de favoriser la venue sur place de tous ceux qui peuvent apporter une aide matérielle ou morale.

Par ailleurs, le Collectif Romeurope Ile de France organise les échanges d'expériences qui ont permis localement des avancées dans les domaines aussi variés que l'équipement sanitaire, l'accès à des hébergements d'urgence, la scolarisation des enfants, la médiation sanitaire, les recours auprès des tribunaux, l'obtention des autorisations de travail, l'accès au statut d'auto-entrepreneur....

Le Collectif Romeurope Ile de France développe des actions d'interpellation, information, témoignages, plaidoyer : communiqués de presse, réunions publiques, lettres ouvertes. Il entretient les liens avec les institutions régionales.

Les réunions du réseau Romeurope Ile-de-France rassemblent en moyenne une trentaine de représentants associatifs et citoyens impliqués dans des actions de terrain.

En 2011, ont été organisées **cinq rencontres** du Collectif Romeurope Ile de France.

A chaque occasion un tour de table a été réalisé afin d'avoir une présentation de l'état des lieux sur chaque département. Ceci nous a permis, entre autre, de rédiger le rapport sur les solutions d'hébergement en Ile de France diffusé par le site Romeurope (<http://www.romeurope.org/-Ile-de-France-.html>).

Ces réunions sont une occasion d'échange pour les militants et associatifs qui œuvrent auprès des roms au quotidien sur les sujets suivants : les meilleures pistes et méthodologies pour un accompagnement réussi, les personnes et organismes ressources sur le territoire de l'Ile de France,

⁹ **Le Collectif Romeurope Ile-de-France** est composé en 2011 des organismes suivants :

ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASET** – **ASEFRR**(Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et roms) – **LA CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CAM** (Comité d'Aide Médicale) – **FNASAT-Gens du voyage** – **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **Imediat** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MDM** (Médecins du Monde) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **PARADA** - **Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)** – **URAVIF** (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du voyage d'Ile-de-France)

Et le Comité de soutien de Montreuil (93), le Comité de soutien de Limeil / Bonneuil (94), le Comité de soutien de Meudon (92), le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif des sans-papiers de Melun (77).

les outils pratiques dont les accompagnateurs peuvent se prévaloir, les nouveautés jurisprudentielles, les pratiques abusives rencontrées et les possibilités de les contourner ; etc...

IV/ Projets et Financements

Pour l'année 2010 le CNDH Romeurope a pu bénéficier de subventions suivantes :

IV-1 Subventions privés

Fondation Abbé Pierre

Depuis 2008 la FAP est le principal bailleur du CNDH.

En 2011, une nouvelle convention triennale a été signée entre la Fondation Abbé Pierre et le Collectif Romeurope. L'objectif de cette convention est le soutien financier de la Fondation à l'association pour ses fonctions de tête de réseau et d'observatoire sur la situation des Roms migrants vivant en France en situation de grande précarité dans des squats et bidonvilles.

Cette convention permet au Collectif de bénéficier d'un apport pour son fonctionnement général et non pas spécifiquement à un projet. En particulier cette contribution renforce les actions de la coordination et la fonction d'observatoire du Collectif au travers du soutien à la réalisation du Rapport d'observatoire.

Secours Catholique

Dès 2008 le Secours Catholique a soutenu le Collectif financièrement de façon croissante chaque année afin de favoriser la participation et la représentation de Roms aux actions du Collectif, renforcer leur autonomie et leur permettre des prises de position.

En 2011, le Secours catholique a financé Romeurope à hauteur de 15 000 euros pour un projet visant à favoriser une participation plus active, averti et régulière des Roms aux échanges et aux actions que le Collectif mène en leur faveur.

IV-2 Subventions publiques

ACSE

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances finance le Collectif depuis 2008. Cette subvention est notamment reçue pour le développement de l'action de coordination du Collectif, en tant que tête de réseau, particulièrement l'animation et le développement du réseau même.

En 2011, ce financement a été de 10 000 euros : 30% inférieur à la demande présentée par le Collectif à l'Agence. Ces financements sont en constante diminution.

FONJEP

Par le biais de l'ACSE le CNDH Romeurope reçoit une contribution à hauteur de 7300€ environ pour le soutien du poste de coordination. Suite à une première contribution triennale 2008-2010, le Fonjep a renouvelé ce soutien pour 2011.

Région Ile de France, Lutte contre les discriminations

Projet « Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre de solutions concertées ».

Le CNDH a présenté ce projet pour la première fois lors de l'appel à projet de la région en 2008. Le projet consistait à : - une « mise à jour » des constats sur les discriminations dont sont victimes les Roms migrants ; - l'organisation d'un colloque dans le but d'animer une discussion sur ces discriminations et les moyens pour les combattre ; - la production d'outils pratiques et en particulier d'un guide pour indiquer aux travailleurs sociaux les meilleures pratiques pour éviter un comportement discriminatoire vers ces personnes.

Pour la réalisation de ce projet le Conseil Régional IdF a financé le CNDH Romeurope à hauteur de 12 500 € pour l'année 2009 et normalement aurait dû financer la deuxième année (2010) à hauteur de 17500€. Malheureusement, à cause de retard administratif ce financement a glissé à l'année 2011.

Un nouveau projet a été donc présenté pour la deuxième année en octobre 2011 ; approuvé en novembre 2011 par la commission du Conseil régional (à hauteur de 17 300€), il s'est achevé à la fin de l'année avec la publication d'un guide pratique pour les travailleurs sociaux : « Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre de solutions concertées » (<http://www.romeurope.org/Guide-Romeurope.1058.html>). Ce guide a été largement diffusé en version imprimé et via le site internet du Collectif. Sa diffusion continue en 2012.

**Conseil régional Ile de France – Fonds pour le développement de la vie associative (FRDVA)
Projet « Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour le respect des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles »**

Après un premier projet financé par le FRDVA en 2009, un deuxième projet biennal sur le même sujet a été présenté à la région en 2010 afin d'obtenir une subvention pour la mise en place d'actions destinées d'une part à renforcer le Collectif Romeurope Ile de France au travers des outils d'appui technique et d'autres part à réaliser des actions en faveur des Roms qui pourraient, grâce à leur contenu, dépasser les frontières régionales. Même s'il a pu démarrer fin 2010, ce projet a vu sa pleine réalisation à partir de 2011. De nombreuses actions ont été réalisées (voir annexes) parmi lesquelles : des formations, des outils pratiques, des séminaires, etc...

Pour la réalisation de ce projet le CR IdF a financé le CNDH Romeurope à hauteur de 23 000€ pour l'année 2010-2011 (dont 5000€ pour les besoins en investissement : achat de matériel informatique et modification du site web).

La description détaillée de chacun de ces projets est placée en annexe.

IV- 3 Dons et ventes de produits

Une partie marginale des recettes du Collectif provient des dons et de la vente de produits tels que les différentes publications du Collectif : étude sur les obstacles à la scolarisation des enfants roms, brochure d'information sur le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, Rapport Romeurope. La vente de ces produits, n'est pas structurée et limitée au réseau Romeurope.

V / Réseau partenaires

Pour l'accomplissement de ses missions le CNDH Romeurope travaille régulièrement en partenariat avec d'autres organismes et associations en fonction des thématiques. Une description des différents partenaires et le lien vers leurs sites internet sont indiqués à la page suivante du site de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Membres-Partenaires.html>

- au niveau national :

Fondation Abbé Pierre

Parmi les partenaires habituels du Collectif la **Fondation Abbé Pierre** a une place de première importance (<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>).

Avec la FAP qui se bat contre le mal logement, nous travaillons tant au niveau national ainsi qu'en Ile de France, sur la thématique de l'hébergement et du logement à travers la réalisation d'outils d'information et l'organisation de formation sur les dispositifs existants d'hébergement et logement.

Le Collectif Romeurope dans sa déclinaison en Ile de France mène avec la FAP une action de plaidoyer vers le Conseil régional sur différentes questions liées aux lieux de vie des Roms en région. Une rencontre et plusieurs échanges ont eu lieu en 2011 concernant une demande de la région sur la mise en place d'une table ronde regroupant tous les acteurs concernés, Etat compris, afin de concevoir une action positive en faveur des Roms pour leur accès au droit commun et en particulier à un habitat digne. Même si nous trouvons une écoute attentive de la part de la région, la table ronde n'a malheureusement pas été organisée.

Groupe d'information et de soutien des immigrés : GISTI

Un autre partenaire incontournable pour le Collectif est sans doute le **GISTI**.

Le Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - est une association spécialiste du droit des étrangers. Il organise des permanences juridiques sur le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire français mais aussi concernant le droit en général (droit à la protection sociale, droit au travail, etc.) des résidents étrangers sur le territoire, revendiquant l'égalité d'accès à ces droits entre Français et étrangers.-il plaide, par exemple, pour la liberté de circulation-,

Le Gisti nous accompagne dans la plupart de nos démarches juridiques, de la veille à la diffusion d'information à la mise en place d'actions vers différents interlocuteurs à l'échelle nationale ou européenne. Grâce à sa collaboration il nous est possible de réaliser des fiches pratiques sur les différents droits et démarches à suivre pour les faire valoir. A deux reprises en 2008 et après l'été 2010, le CNDH Romeurope a collaboré avec le GISTI pour la rédaction d'une plainte envoyée à la Commission européenne dans le but d'atteindre la Cour de Justice de l'Union européenne afin de faire condamner la France pour violation du droit européen en matière de libre circulation et discrimination.

En 2011 nous avons mené conjointement les actions suivantes :

- création d'un réseau d'avocats ;
- formation sur les droits des occupants sans droit ni titre ;
- interpellation des instances européennes.

Réseau Education Sans Frontière : RESF

Réseau de solidarité avec les enfants de familles sans-papiers et jeunes sans-papiers scolarisés, constitué de collectifs dans des écoles et quartiers, RESF est un référent incontournable pour les actions que le Collectif Romeurope mène en faveur du droit à l'éducation des enfants roms. RESF est un de membre plus actif du Collectif pour les droits des enfants roms à l'éducation.

URBA-Rom

Le réseau Urba-Rom regroupe des universitaires et des associations qui s'intéressent aux politiques envers les publics roms ou tsiganes. Il a pour objectif l'analyse des processus de catégorisation des groupes en question et la participation aux réflexions sur les actions publiques en cours et à venir.

Certains membres fondateurs de ce réseau sont à la fois membre du Collectif et du comité technique du CNDH Romeurope. La collaboration avec Urba-Rom nous permet d'avoir un espace de discussion qui favorise les regards croisés ; il constitue un centre de ressources qui rassemble les travaux scientifiques, les rapports et les documents techniques, ainsi que les références juridiques sur les politiques contemporaines et permet la construction de projets de recherche comparative dont les résultats peuvent bénéficier au réseau Romeurope aussi.

En 2011 le CNDH Romeurope a soutenu financièrement Urba-Rom dans l'organisation d'un séminaire en collaboration avec l'Ecole Science Po de Paris sur « Les dynamiques d'insertion des publics en grande précarité : l'expérience des migrants roms en France regards croisés action/recherche ». Le Collectif a participé activement à l'organisation de cet événement (identifications des intervenants, composition des ateliers, identifications des interlocuteurs institutionnels les plus appropriés) et aux ateliers organisés lors de cette journée de travail entre chercheurs, militants, associatifs et roms. En particulier le soutien financier a été octroyé par le Collectif afin de permettre la participation des Roms en provenance des différentes villes de France.

Ci-dessous d'autres partenaires, nationaux et locaux avec lesquels Romeurope a ou a eu l'occasion de travailler. Ceux-ci sont souvent présents par le biais de leurs délégations régionales ou départementales, en tant que membres, dans les comités et collectifs locaux :

- ATD Quart Monde
- Emmaüs
- Rue et Cités
- Portail pour l'accès aux droits sociaux

- au niveau européen :

ERRC – Centre européen des droits des Roms (European Roma rights center)

Le Centre européen des droits des Roms (ERRC) est une organisation internationale d'intérêt public qui agit pour combattre le racisme contre les Roms ainsi que les abus de droit à leur encontre au travers des recours en justice stratégiques, le développement des recherches et des politiques, le plaidoyer et l'éducation aux droits de l'Homme.

Depuis sa création en 1996 l'ERRC agit afin d'offrir aux Roms les outils nécessaires pour combattre les discriminations et avoir un accès égal à la justice, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et aux dispositifs de droits commun.

Des échanges réguliers ont lieu avec Romeurope. L'ERRC depuis 2010 s'intéresse particulièrement à la situation des Roms en France et en 2011 un *focal point* a été identifié pour faciliter la récolte d'information ainsi que l'échange avec les acteurs locaux. Cette personne étant déjà membre du réseau Romeurope, les échanges en bénéficient.

<http://www.errc.org>

Romani CRISS

Romani Criss est une ONG roumaine fondée en 1993 dont le siège est à Bucarest. Composée par des ressortissants de la minorité Roms de Roumanie, elle intervient dans la défense des droits des Roms et la lutte contre les discriminations. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collectif Romeurope en particulier, depuis 2010, au sujet des pratiques de l'administration roumaine concernant les Roms qui rentrent de France avec des OQTF ou APRF. Ceci afin d'identifier et dénoncer au niveau européen les éventuels abus.

www.romanicriss.org

- autres collaborations :

Le Collectif Romeurope est régulièrement sollicité par des organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent à la situation vécue par les Roms migrants en France. Ces sollicitations peuvent être sous forme d'invitation à des réunions ainsi qu'à des colloques, des demandes d'auditions et d'échange d'informations. Le Collectif peut ainsi apporter son expertise et ses connaissances pour la rédaction de rapports ou d'interpellations politiques par le biais de ces organismes.

Ainsi, au cours de l'année 2011 plusieurs membres de Romeurope ont participé régulièrement à un groupe de travail de la **CNCDH (Commission Nationale consultative des droits de l'Homme)** qui a préparé un avis sur les droits des gens du voyage et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales en 2012(<http://www.romeurope.org/Avis-sur-le-respect-des-droits-des.html>).

Par ailleurs, depuis fin 2010, **Amnesty International**, par sa mission en France et son bureau de Londres, a sollicité le Collectif afin de collecter des informations précises sur la situation des Roms migrants dans notre pays. Le Collectif a aussi donné des contacts sur le terrain afin que les chercheurs d'Amnesty International Londres puissent réaliser une mission de récolte d'information. Ces actions ont abouti à plusieurs déclarations publiques d'Amnesty sur la violation des droits des Roms migrants par la France et à un rapport réalisé grâce notamment aux informations fournies par les membres du Collectif rencontrés par Amnesty sur le terrain. Pendant toute l'année 2011 des échanges d'informations réguliers se sont poursuivis entre le Collectif et Amnesty France sur des questions concernant les Roms au niveau européen, national et local.

Human Rights Watch a réalisé en 2011 un rapport sur le traitement réservé par la France aux Roms migrants dans lequel il dénonce le non-respect des droits fondamentaux de ces personnes par le gouvernement français¹⁰. Les échanges entre la coordination du collectif et certains de ses membres avec la chercheuse de HRW qui a conduit l'étude sont à l'origine de ce rapport. D'autres informations ont pu être collectées par HRW sur le terrain auprès des membres du Collectif.

¹⁰ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/HRW_France_-_Un_an_apres_l_avertissement_de_la_CE_de_nouveaux_abus_contre_les_Roms.pdf

En 2011, le collectif Romeurope a également participé à une réunion organisée par l'**ECRI (European Commission Against Racism and Intolerance)** lors de laquelle nous avons pu - une fois de plus – dénoncer les principaux problèmes rencontrés par les Roms migrants en France et réaffirmer nos revendications pour les dépasser dans le cadre du droit commun.

ANNEXES

Les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

ABCR - Association biterroise contre le racisme

Créée en 1991, a pour but premier de lutter contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes.

Ses activités principales sont : l'accueil pour le conseil et l'accès aux droits (1000 visites en 2008, sur 9 mois), et le suivi de chaque cas, la participation, depuis sa création, à la semaine nationale d'éducation contre le racisme, (participation de 6000 à 7000 élèves chaque année, sur deux semaines). Particulièrement sensible aux droits des étrangers elle intervient solidairement auprès des personnes "sans-papiers", dans le but d'obtenir leur régularisation, et anime différents Collectifs, notamment celui des "Enfants de parents sans papiers".

ALPIL- Action pour l'insertion sociale par le logement

Dans son domaine de compétence, l'association intervient pour un accès de tous aux droits fondamentaux. Son action est généraliste et s'adresse à tous ceux qui éprouvent des difficultés de logement ou d'hébergement.

AMPIL - Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement

L'Ampil est une association loi 1901, créée en 1992, adhérente de la FAPIL et œuvrant pour le droit au logement.

Composée d'une équipe de juristes et de travailleurs sociaux, ses actions vont de la lutte contre l'habitat indigne aux préventions des expulsions domiciliaires et à l'aide à la recherche de logement. Depuis 2007, elle intervient en faveur de la population Rrom de Marseille. Dans ce cadre, un dispositif d'accueil, de traitement et d'accompagnement est mis en place alliant permanences sociales et déplacements réguliers sur les lieux d'habitation.

ASAV- Association pour l'accueil des voyageurs

L'association pour l'accueil des voyageurs (AŠAV) a été créée en 1990 dans une dynamique de soutien aux Roms migrants et aux Gens du voyage. Elle se donne comme objectif de favoriser l'accès aux droits et la prise en compte de ces questions par les pouvoirs publics.

Association Solidarité avec les familles roms roumaines - ASEFRR

L'Association de Solidarité avec les Familles Roumaines a été déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau en novembre 2007 dans la continuité de l'existence d'un Collectif qui accompagnait ces familles depuis cinq ans.

L'association qui compte environ 50 membres, accompagne les familles roumaines dans leurs démarches auprès de l'administration et des centres médicaux et scolaires. Elle intervient auprès des autorités préfectorales afin de rechercher des dispositions viables d'accueil, travaille avec les communes pour permettre la stabilité d'un certain nombre des familles pour éviter leur expulsion avec le souci de leur intégration. Elle organise des rencontres et des fêtes afin de sensibiliser la population à la situation difficile de ces familles, espérant changer le regard et faire naître la solidarité.

CCFD- Terre solidaire

Le CCFD-Terre solidaire a été créé en 1961 par 29 mouvements et services d'Eglise. Le CCFD a deux missions qui sont deux lignes d'action complémentaires et indissociables :

Le soutien aux partenaires du Sud et de l'Est : Le CCFD-Terre Solidaire soutient des initiatives de développement décidées et mises en œuvre par des partenaires dans des pays du Sud et de l'Est. Ces initiatives contribuent à la promotion de la citoyenneté. Avec ces partenaires, le CCFD-Terre Solidaire entretient des relations de long terme qui ne se limitent pas aux aspects financiers mais visent à construire ensemble une vision d'avenir et une stratégie dans la durée.

L'éducation au développement : Le CCFD-Terre Solidaire, avec un réseau de 15.000 animateurs bénévoles partout en France, mène un travail d'éducation au développement afin de sensibiliser l'opinion aux réalités internationales et à la nécessité de la solidarité internationale. Il s'agit d'une politique d'éducation au développement en France, qui incite à agir en citoyen individuellement et collectivement. Une meilleure connaissance du monde et un discernement doivent conduire chacun à

un changement de mentalité, de comportement et de modes de vie. Cela permet d'intervenir au niveau politique pour plus de justice.

LA CIMADE- Comité intermouvements auprès des évacués

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité de la personne. La Cimade est à la fois une ONG, avec des actions à l'international (15 partenaires dans 10 pays), et un mouvement national présent sur tout le territoire qui compte près de 2 000 bénévoles. 100 000 personnes sont conseillées et accompagnées chaque année, pour leur permettre un exercice effectif de leurs droits. La Cimade assure également un travail de capitalisation et de formation, de veille et d'analyse.

Fort de sa présence aux côtés des migrants et fidèle à ses engagements, La Cimade témoigne des injustices qu'elle constate et propose des alternatives pour une politique plus respectueuse des droits humains.

C.L.A.S.S.E.S.

Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats

C'est une association loi de 1901 qui a pour objectif de favoriser l'accès à la scolarisation des enfants Roms dans les écoles de proximité par l'accompagnement des familles dans leurs démarches d'inscription et le soutien aux enfants scolarisés. Pour cela nous prenons appui sur les militants et les bénévoles, les associations de parents d'élèves et de quartier, nous intervenons auprès des autorités et travaillons en liens étroits avec l'ASET et les autres enseignants.

CLASSES milite aussi pour faire connaître cette population à travers leur histoire, leur vécu...à l'aide d'expositions, tables rondes.

Collectif nantais Romeurope

Le Collectif nantais Romeurope regroupe des associations ou des individus, qui partagent l'objectif du Comité National des Droits de l'Homme Romeurope, participent aux activités et acceptent les principes de solidarité et d'échange.

Le collectif se donne comme rôles :

- La coordination des actions et interventions de ses membres en termes d'aide et de soutien aux personnes et familles Roms présents sur l'agglomération nantaise dans tous les domaines : santé, habitat, emploi, éducation, liberté de circulation.
- Le partage des informations, la mutualisation des compétences, notamment en termes de veille ou d'alerte sur les événements tels que évacuation, arrestation, mise en rétention, expulsion mais également sur les conditions de vie des familles, les politiques publiques mises en œuvre...
- La sensibilisation de l'ensemble des citoyens sur la situation des Roms, leurs conditions de vie, leurs droits, les politiques mises en œuvre, par tous moyens tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes...
- L'interpellation des responsables politiques et institutionnels ; la négociation, la recherche de solutions avec l'ensemble des acteurs politiques et associatifs.
- La défense des droits des Roms dans le cadre des procédures judiciaires et leur information sur leurs droits et devoirs.
- Les échanges d'informations avec les autres réseaux agissant auprès des Roms à l'échelle nationale ou européenne.

Collectif solidarité ROMS et gens du voyage du Nord

Le Collectif solidarité ROMS et gens du voyage du Nord est né début 2008 de l'initiative de quelques militants, las de constater que les populations concernées étaient toujours tenues pour quantité négligeable et exposées en permanence à des drames.

Ce collectif travaille régulièrement avec des associations locales d'action sociale auprès des Gens du voyage. Il est accompagné techniquement dans ses projets par la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités).

Il s'est forgé une culture commune et agit en cohésion, dans le respect de l'autonomie de chaque organisation membre.

Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise

Le Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise regroupe près d'une vingtaine d'associations de l'agglomération lyonnaise ainsi que des personnes présentes à titre individuel.

Il constitue à la fois une instance de réflexion, d'information et de coordination ; Il peut être à l'origine ou apporter son soutien à différents types d'actions :- Courriers aux élus, au préfet, pétitions-Conférences de presse, lettres ouvertes, contacts avec les médias,- Appel ou soutien aux rassemblements, - Présence lors des expulsions - Co-organisation de différentes manifestations (journée du Peuple Rrom, goûter, conférences, expositions, ...)

Ses réunions se tiennent tous les mois et demi environ.

Les membres du Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise sont :

- Alpil (Action Locale Pour l'Insertion par le Logement), - Arts et Développement,
- A.S.E.T. 69 (Association pour la scolarisation des enfants tziganes), - ATD-Quart Monde Rhône-Alpes, - La CIMADE, - C.L.A.S.S.E.S. (Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien aux enfants des squats),- Collectif Chartreux, - Écologie-Solidarité-Citoyenneté Tassin la Demi-Lune, - GREF (Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières), - Ligue des Droits de l'Homme, - Médecins du Monde-Lyon,- Médiation et accompagnement des demandeurs d'asile, - Le MRAP,- la Pastorale des Gens du voyage, - RESF (Réseau Education sans Frontières)-Lyon, - Resovigi,- Secours catholique 69.

Collectif Romyvelines

Le Collectif s'est constitué en 2008 en soutien à des familles Roms pour l'accès à leurs droits : scolarisation des enfants, droit à la protection sociale et à un revenu décent, accès au logement ou à l'hébergement, lutte contre les discriminations de toutes sortes...

Ses membres :

Association pour la scolarisation des enfants du voyage (ASET),
Confédération syndicale des Familles_Epône (CSF), Droit au Logement (DAL),
Ligue des Droits de l'Homme (LDH),
Le Nigloo en colère_Union Française des Associations Tsiganes (UFAT),
Réseau Education sans Frontière (RESF),
et des voisines et voisins solidaires.

L'action du Collectif s'inscrit dans une démarche solidaire d'accompagnement mais aussi de sensibilisation et d'informations auprès des habitants afin de faire reculer les préjugés.

Collectif de soutien aux familles ROMS de l'agglomération orléanaise.

Le comité de soutien aux familles ROMS de l'agglomération orléanaise a été créé en octobre 2009, principalement pour soutenir des familles menacées d'expulsion et qui finalement l'ont été en juillet 2010.

Le comité poursuit son action tant pour trouver des logements, soutenir les enfants scolarisés et résoudre des problèmes de santé.

Le comité est composé d'une trentaine de membres comprenant une dizaine d'associations dont le Secours catholique, le CCFD, la Conférence St Vincent de Paul, l'Entraide protestante, RESF, une paroisse, l'Aumônerie des Gens du Voyage et la LDH qui en assure la présidence.

Comité de soutien 92 Sud

Le comité de soutien 92 Sud se compose aujourd'hui d'une petite équipe de militants sur Meudon et Vélizy et d'un réseau de personnes qui interviennent ponctuellement.

Objectifs :

- 1/ Assurer une veille relationnelle, juridique et sanitaire (si possible avec la Croix Rouge de Meudon) sur les campements Roms de Meudon et de son environnement immédiat.
- 2/ Mettre en place un réseau d'information et d'alerte en cas de menace d'expulsion. Dans ce cadre il nous reste à établir des liens avec des militants de Clamart et de Chatenay-Malabry
- 3/ Etre en contact avec des interprètes sans lesquels le projet de veille ne serait que formel
- 4/ Suivre l'actualité dans le cadre de Romeurope.

Comité de soutien de Montreuil

Collectif apportant son soutien aux Roms de Montreuil par diverses actions concrètes concernant l'installation, l'accès aux soins, la scolarisation. Souhaite élaborer une réflexion à long terme sur l'intégration des Roms dans notre pays.

Comité de Soutien aux familles rroms de Limeil/Bonneuil (94)

Ce comité a pour objectif de développer la solidarité avec les familles rroms qui vivent en grande précarité sur les communes de Limeil/Brévannes et Bonneuil sur Marne. Il met en place des réseaux

pour que soit portée assistance à ces familles sur les plans de santé, de l'école, du logement, des titres de séjour, aide à l'obtention de ces droits fondamentaux et construit des solutions avec des partenaires pour que ces personnes vivent dans des conditions dignes.

Collectif de soutien aux familles Roms roumaines – Val d'Oise

Collectif apportant son soutien aux familles roms le Val d'Oise, pour le suivi administratif, la scolarisation des enfants, l'accès aux soins de santé et pour maintenir, autant que faire se peut, les liens lors des expulsions successives, particulièrement fréquentes dans cette région.

FNASAT- Gens du voyage

La fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage

FNASAT-Gens du voyage rassemble 85 associations et organisations pour :

- construire les conditions qui permettent aux populations tsiganes et du voyage d'accéder par elles-mêmes à une vie citoyenne digne et libre ;
 - défendre et promouvoir l'égalité d'accès au droit commun ;
 - assurer la reconnaissance et la promotion des personnes et des familles tsiganes et Gens du voyage
 - intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation et la réglementation ;
 - participer à l'élaboration et à la diffusion des connaissances théoriques et pratiques.
- La FNASAT-Gens du voyage gère un centre de documentation, des services de formation, de coordination de programmes européens et édite la revue Etudes Tsiganes.

HABITAT CITE

Habitat-Cité est une association loi 1901, créée en 2003. Ses activités visent l'accès à l'habitat des populations démunies, ainsi que leur accompagnement global : suivi social accès aux droits et projets économiques.

Les projets menés en faveur d'un public rom se déroulent en France (Nantes, Grenoble) et en Roumanie (département d'Alba) et concernent en particulier l'insertion par l'habitat et par l'emploi. Habitat-Cité mène également des projets de solidarité internationale au Nicaragua et au Cap-Vert.

Pour plus de détails et pour contacter l'association :

site web : www.habitat-cite.org

HORS LA RUE

Hors la rue effectue un travail de repérage des mineurs isolés ou mal accompagnés en situation d'errance et assure leur accompagnement vers le droit commun. Hors la Rue travaille aujourd'hui principalement avec les jeunes roumains, utilisant son expérience acquise durant plusieurs années en France et en Roumanie. L'équipe de Hors la Rue utilise différentes formes d'animation artistique, culturelle et sportive comme outils pour réintégrer les enfants et les adolescents en grande rupture sociale et familiale, et/ou en situation de déracinement.

IMEDIAT

L'Association, déclarée de loi 1901, a pour objet, que ce soit en France ou à l'étranger, de participer, par tout moyen licite et conforme au statut associatif, à l'insertion sociale et professionnelle des Roms ou d'autres minorités éprouvant des difficultés d'insertion.

L'action consistera à faciliter les rencontres entre des Roms désireux de s'insérer et les administrations concernées de façon à ce que leur entrée sur le marché du travail soit légale et serve d'appui à l'insertion de leur famille et la scolarisation de leurs enfants. Ainsi l'insertion sociale et professionnelle sera-t-elle basée sur l'apprentissage du français et d'un métier, et l'action de l'association favorisera le contact avec des entreprises, la direction du travail, les organismes de formation.

Toute autre action d'accompagnement aux démarches des Roms migrants sera liée à cet objectif d'insertion, qu'il s'agisse d'aide dans le domaine médical, d'aide au logement ou de scolarisation des enfants.

Tout moyen de lutte contre la mendicité et de préservation de l'autonomie et de la dignité des personnes, sera examiné. Ainsi l'Association cherchera-t-elle à créer ou à favoriser la création de centrales d'achats permettant l'obtention de denrées alimentaires ou de première nécessité à moindre coût. En améliorant l'image et les conditions de vie des personnes, l'association contribue à la préservation de la paix publique

LDH- Ligue des droits de l'Homme Association

Généraliste de défense des droits, la LDH est engagée dans la lutte contre le racisme et les discriminations envers les Roms pour le respect des droits fondamentaux. Elle est impliquée avec ses sections locales dans les comités de soutien et intervient contre les abus policiers comme sur les cas individuels en matière de droit au séjour.

MdM- Médecins du Monde

Médecins du monde est une association de solidarité internationale qui a pour vocation à partir de sa pratique médicale et en toute indépendance, de soigner les populations les plus vulnérables, dans des situations de crises et d'exclusion partout dans le monde et en France. Développe des projets auprès des Roms migrants en Ile de France, et autour des principales villes de France.

Mouvement catholique des gens du voyage

MRAP- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Mouvement qui a pour but la défense des personnes victimes de discrimination raciste et pour moyen le développement d'une meilleure connaissance entre les êtres humains de tous pays.

ROMAQUITAINE

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Favoriser l'intégration des immigrés résidant en France,
- Mettre en place des actions citoyennes destinées aux immigrés,
- Œuvrer pour la promotion sociale des populations immigrées,
- Organiser des manifestations afin de favoriser les rencontres des différentes communautés et de promouvoir leurs cultures,
- Informé et communiquer sur l'Europe.

Rencontres tsiganes

C'est une association composée uniquement de bénévoles qui, dans la région Provence Alpes Côte d'Azur a pour objectif d'entrer en relation avec les Roms Tsiganes afin de les aider à faire valoir leurs droits.

Association de Solidarité aux familles roms-Saint Etienne

Réseau de solidarité pour aider les familles à faire face aux urgences quotidiennes, et à gagner des droits en matière de logement, de travail, de revenu, de santé, de liberté de circulation.

ROMS ACTION

Roms Action est une association Loi 1901 créée en 2003. Elle agit dans l'agglomération grenobloise en faveur des Roms originaires des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, plus spécifiquement de Roumanie. Missions : accompagnement spécialisé pour l'accès aux droits ; accompagnement pour des projets de co-développement dans le pays d'origine ; médiation ; information et sensibilisation des acteurs ; mise en réseau national et international.

Romeurope 94

L'association Romeurope 94 regroupe les comités de soutien de Choisy le Roi, Orly, Limeil/Bonneuil, Villeneuve le Roi, Vitry/ Villejuif/Ivry, Créteil, Sucy en Brie, Bry sur Marne, Saint Maur, Créteil, Chevilly Larue.

L'action de ces comités est multiple :

- Favoriser l'accès aux droits élémentaires des personnes (santé, logement, emploi, éducation, sécurité, ...)
- Soutien public de ces droits pour des familles subissant souvent des préjugés. En février 2010, Romeurope 94 soutient plus de 300 personnes, hébergées ou non.

Romeurope 94 poursuit l'objectif de fédérer et mutualiser les actions des comités de soutien et la recherche de partenaires pour de nouveaux projets d'insertion.

Secours Catholique/ Caritas France

Association de loi 1901, à but non lucratif, le secours Catholique lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale.

Service d'Eglise, reconnu d'utilité publique en 1962, le Secours Catholique compte aujourd'hui 103 délégations départementales.

En France, l'association développe de nombreuses actions en faveur de publics vulnérables : familles en situation de pauvreté, sans abris, enfants et jeunes en difficulté, accueil et accompagnement des Roms et Gens du voyage etc.

A l'international, le Secours Catholique – Caritas France soutient des programmes d'urgence et appuie les initiatives de développement de ses partenaires locaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine et en Europe, notamment des programmes de développement des Caritas locales en faveur des Roms.

SICHEM, Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants

L'association créée en 2005 par l'Union Diaconale du Var et le Secours Catholique, a pour objet de :
- promouvoir des initiatives de solidarité et d'inter culturalité pour lutter contre l'exclusion sociale et les discriminations.

- d'animer une coopération humanitaire par l'accueil et l'accompagnement des étrangers et des migrants en situation de grande précarité.

Actuellement, l'association travaille en collaboration avec les services de l'Etat afin de réaliser un diagnostic de la situation des familles Roms vivant dans des campements dans l'aire toulonnaise et l'Est Var dans le but de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de s'organiser pour la prise en charge de leur avenir, en France ou dans leur pays d'origine

UNE FAMILLE UN TOIT 44

Association créée en qui a pour objet de participer à la lutte contre l'exclusion par des actions spécifiques en faveur des ménages en difficulté dans le domaine de l'habitat. Activités auprès des Roms : Accompagnement à la sédentarisation de familles tsiganes – Traduction / Interprétariat ROM

URAVIF Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et Gens du voyage en Ile-de-France.

Créée en 1983. Activité essentiellement centrée autour de l'habitat. Coordination régionale et outil des associations qui la constituent : mise en place d'un « Observatoire de l'habitat des gens du voyage en Ile de France »

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation – CDERE

Sur le terrain depuis plusieurs années, le Collectif Romeurope a constaté, étude à l'appui, que 5000 à 7000 enfants roms atteindront l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés ou après avoir eu une scolarisation chaotique. Il est apparu nécessaire de mobiliser un front large pour obtenir le droit effectif à l'éducation pour ces enfants.

Les raisons de cette situation sont liées à des refus ou des retards au niveau des inscriptions, mais aussi aux expulsions permanentes subies par les roms, expulsions relancées régulièrement par l'Etat, grand absent des actions menées.

Romeurope réaffirme fermement le principe édicté par la convention internationale des droits de l'enfant qu'aucun enfant ne doit être exclu de ce droit à l'éducation en France en raison de son origine, de son lieu d'habitation, de son handicap ou de la situation administrative de ses parents.

A l'échelle locale et nationale, la prise de conscience et la mobilisation des pouvoirs publics est urgente. Ces derniers doivent assumer leur responsabilité par rapport à cette situation d'exception, à travers laquelle le principe républicain du droit et de l'obligation scolaire est bafoué.

C'est en ce sens que le CNDH Romeurope a sollicité les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'Enfant. L'objectif de cette démarche était de former un collectif sur la question du droit à l'éducation composé d'associations dont le mandat n'est pas circonscrit aux populations roms et ainsi d'élargir la mobilisation à un plus grand nombre d'acteurs.

En septembre 2009 le « Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation » s'est ainsi constitué pour dénoncer la situation scandaleuse et méconnue des enfants roms.

Le Collectif a donc défini certaines actions pour atteindre ses objectifs :

- l'organisation d'une campagne d'information et sensibilisation du grand public sur les obstacles à la scolarisation des enfants roms, au niveau national et relayée dans les comités locaux invités à se mobiliser.

- une pluralité d'actions communes inscrites dans la durée pour le respect du droit et un accès effectif à l'éducation.

La campagne a été lancée par une conférence de presse dans les différents événements programmés à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en novembre 2009. Un document de 8 pages a été édité à cette occasion et diffusé largement.

Une deuxième étape a été la présentation de l'étude demandée par Romeurope lors d'une conférence de presse à l'assemblée nationale avec le soutien de députés et de sénateurs. Les acteurs du collectif ont pu ensuite porter la campagne et ses revendications dans différentes occasions : Salon de l'enseignement, journées RESF, intervention à l'UNESCO et l'UNICEF, participation aux cahiers de doléances des Etats généraux de l'enfance... Des rencontres avec le ministère de l'Education nationale ont permis de poser le problème, mais sans qu'aucune dynamique nouvelle ne soit proposée par l'institution.

Une rencontre avec l'association des maires de France a permis d'inscrire la campagne dans des revendications claires, en ce qui concerne notamment l'obligation d'inscrire les enfants sans exiger de domiciliation et pour les activités périscolaires. Une autre rencontre de simple échange a eu lieu avec l'association des départements de France notamment pour la question de l'aide sociale à l'enfance. Il est prévu de reprendre ces échanges pour concrétiser des actions auprès des élus.

Des actions communes ont été définies pour la poursuite des objectifs du Collectif avec l'élaboration d'outils de plaidoyer (lettres ouvertes aux institutions concernées ; pétitions...) et l'édition des documents, des études et des guides pratiques en soutien des opérateurs de terrain.

La campagne a été relayée dans la presse et sur les sites internet.

Le Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms s'est saisi des structures comme la Défenseure des enfants et la HALDE pour débloquer des situations locales.

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation est composé par les organismes suivants :

AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – **CGT Educ'Action** – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **ICEM-Pédagogie Freinet** (Institut Coopératif d'Ecole Moderne) – **Imediat** – **Intermèdes** – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Sud Education** – **SNUipp-FSU** – **Solidarité Laïque**.

Et les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ALPIL** (Action pour l'insertion sociale par le logement) – **AMPIL** (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec Les familles roumaines et rroms) – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **CAM** (Comité d'Aide Médicale) – **CCFD- Terre solidaire** – **LA CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – **FNASAT-Gens du voyage** – **Hors la Rue** – **Imediat** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MDM** (Médecins du Monde) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **Rencontres tsiganes** – **ROMAQUITAINE - RomActions** – **Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)** – **SICHEM** (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) – **Une famille un toit 44** – **URAVIF** (Union régionale des associations pour la promotion et reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du Voyage d'Ile-de-France)

Et les Comités de soutien de Montreuil, le Comité de soutien e Limeil / Brevannes, le Comité de soutien de Meudon, le Collectif Romeurope nantais, le Collectif de soutien aux familles roms roumaines, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif des sans-papiers de Melun, Collectif solidarité Roms et gens du voyage du Nord.

Les réunions nationales organisées en 2011

REUNION NATIONALE COLLECTIF ROMEUROPE 12 FEVRIER 2011- Paris PROGRAMME

Matin 9h30 -12h30 :

1/ *Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope : son rôle et ses missions ; son fonctionnement et ses moyens.*

2/ *Etat des lieux sur les territoires et le développement des collectifs locaux et du réseau.*

Pause déjeuner

Après-midi 14h00 – 17h00:

4/ *Quelles réactions des collectivités territoriales ?*

5/ *La dimension européenne : l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope*

REUNION NATIONALE DU 21-22 MAI 2011 - LILLE PROGRAMME

Samedi 21 MAI

Lieu : Lille-Métropole communauté urbaine, 1 rue du Ballon 59000 Lille

9 H – 9 H 45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 H 45 – 10 H : Mot d'accueil de Romeurope

10 H – 11 H : LA SITUATION A LILLE

- Gérard Minet, membre du collectif Lille-Métropole,
- Patrick Vigneau de l'association de suivi social AREAS
- Un élu de Lille-Métropole communauté urbaine, sollicité pour présenter la politique d'ensemble en direction des Roms,
- Malik Ifri, conseiller communautaire de Lille-Métropole, chargé de l'accueil des gens du voyage)
- Majdouline Sbaï, vice-présidente du Conseil régional Nord – Pas de Calais chargée de la citoyenneté et des relations internationales

11 H – 12H : LES DROITS FONDAMENTAUX ET LES ROMS

Intervenant : Malik Salemkour, LDH

12 H – 14 H : DEJEUNER

14H - 15H45 : LE DROIT AU LOGEMENT

Expériences présentées :

- *Les villages d'insertion de la métropole lilloise*
- *La construction de logements provisoires près de l'école d'architecture de Villeneuve d'Ascq*
- *La situation à Bordeaux par un représentant de Médecins du Monde*
- *Le droit à un habitat digne mis en œuvre par les Roms et des associations dans l'Essonne*
- *Diversifier les projets de logement : expériences dans le Val de Marne depuis 2004*

Intervenant sur la législation : un représentant de l'ALPIL (Association Lyonnais pour l'Insertion et le Logement)

16H - 18H : LE DROIT AU TRAVAIL

Expériences présentées

- *Recours au CESU pour l'emploi de Roms à Genech, près de Lille*
- *Réflexion en cours sur la création d'une activité ferrailage à Roubaix*
- *Expérience de production de bois de chauffage à partir de palettes (avec Emmaüs) à Ronchin, près de Lille*
- *Action de l'association "Une famille, un toit" à Nantes*
- *Expérience à Tours, présentée par une représentante du CCAS*



Intervenante sur la législation : une juriste de l'association pour l'accueil des voyageurs (ASAV) de Nanterre

Dimanche 22 Mai matin

9 h 15 – 10 H 30 : Libre expression des Collectifs et Comités

10 H 30 – 11 h : Intervention d'Hélène Flautre, députée européenne : l'action de l'UE pour l'intégration des Roms

11 h – 12 H 15 : CESEDA et Loi LOPPSI

Rappel des récentes modifications législatives, premiers points sur l'application, conséquences sur la libre circulation et l'intégration des Roms.

Intervenants : Maître Norbert Clément d'Armont, avocat au Barreau de Lille ; Alexandre Le Clève, de la Cimade

12 H 15 : Conclusion par Romeurope

**REUNION DU CNDH ROMEUROPE
26 NOVEMBRE 2011 - Paris
PROGRAMME**

9h30 -10h00 : **Présentation des travaux de la journée et de ses objectifs**
Présentation réalisée par certains membres du comité technique du CNDH

10h00-12h30 : **Groupes de travail**

1/ accès au travail et solutions d'hébergement/logement

Animateurs :

Alexandre Le Cleve, La Cimade

Marion Bonnet, L'AMPIL

2/ les pratiques abusives et discriminatoires de l'administration

Animateurs :

Damien Nantes, Hors la Rue

Grégoire Cousin, juriste membre du réseau

3/ Accès aux soins de santé et aux droits sociaux

Animateurs:

Sylvie Chapelais, MdM Nantes

Charlotte Douvernois, ASAV 92

Pause déjeuner

14h00 – 17h00 : Discussion en plénière

17h00 Les conclusions :

Malik Salemkour, LDH nationale

Courrier de saisine du Défenseur de droits – expulsion Saint Denis août 2011

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ALPIL** (Action pour l'insertion sociale par le logement) – **AMPIL** (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec les familles roumaines et rroms) – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **CAM** (Comité d'Aide Médicale) – **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – **LA CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) – **FNASAT-Gens du voyage** – **Habitat-Cité** – **Hors la Rue** – **Imediat** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MDM** (Médecins du Monde) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **ROMAQUITAINE** – **Rencontres tsiganes** – **RomActions** – **Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)** – **SICHEM** (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) – **Une famille un toit 44** – **URAVIF** (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du voyage d'Ile-de-France)

Et le Comité de soutien de Montreuil, le Comité de soutien de Limeil/Bonneuil, le Comité de soutien 92 sud, le Collectif nantais Romeurope, le Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif des sans papiers de Melun, le Collectif solidarité Roms et gens du voyage du Nord.

Mme Françoise MOTHES
Adjointe, Vice-présidente
du collège chargé de la
déontologie dans le domaine
de la sécurité.
Mission Déontologie de la Sécurité
62 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris

Paris, le 20 septembre 2011

Copie à : **Mr BAUDIS Dominique, Défenseur des droits**

Objet : Demande de saisine de la mission déontologie de la sécurité – Evacuation des familles roms de Saint-Denis « Cosmonautes » le 31 août 2011

Madame,

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope réunit des associations et des comités locaux de soutiens qui interviennent pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux des Roms migrants en France, et a pour objectif de lutter contre les discriminations et violations des droits de l'Homme dont ils sont victimes sur le territoire français.

A ce titre, *et par l'intermédiaire de la Cimade*, nous voulons attirer votre attention sur les faits particulièrement graves qui se sont déroulés lors de l'évacuation d'une centaine de Roms de Saint-Denis, le 31 août 2011. A 6h45 le terrain de St Denis dit des « Cosmonautes » a été évacué par les forces de l'ordre. Les forces de l'ordre ont dirigé ses occupants par groupes d'une dizaine de personnes vers la station de tramway T1 des Cosmonautes.

La RATP aurait affrété une rame de Tramway pour cette opération. Les personnes ont, semble-t-il, été forcées de monter à bord d'un tramway. Des enfants seraient montés sans leurs parents. Les CRS étaient répartis à chaque arrêt de tram pour empêcher toute descente. D'autres policiers auraient encadré les personnes à l'intérieur du tramway. Une fois à la gare de Noisy-Le-Sec, les personnes évacuées auraient été escortées vers les rames du RER E.

Des personnes évacuées ont été retrouvées le lendemain à Aubervilliers. Les associatifs présents sur place n'ont pu recueillir que des témoignages oraux. Il était en effet impossible de recueillir des informations par écrit, les Roms se faisant évacuer immédiatement par les forces de police. C'est pourquoi, vous ne trouverez en annexe que des témoignages de permanents d'associations, de citoyens et une revue de presse traitant de cet événement.

L'accompagnement forcé des familles du terrain dont elles ont été évacuées vers la gare de Saint Denis – Cosmonautes, l'encadrement policier sur les quais et dans les rames du tramway, la mise à disposition de rames par la RATP pour les forces de police, l'interdiction de descente du train aux différentes gares jusqu'à celle de Noisy-Le-Sec, le harcèlement policier subi par les personnes évacuées visant à diviser des familles et à les empêcher de revenir dans le département de la Seine Saint Denis, sont totalement inacceptables.

Ces méthodes ont déjà été utilisées par avant par la police nationale pour forcer des Roms à se déplacer d'une commune à l'autre à l'autre en Ile de France. En 2008 les faits s'étaient déroulés en Essonne de Massy-Palaiseau à Corbeil en Essonne avec la complicité, cette fois-ci, de la SNCF. Notre Collectif avait à l'époque saisi la CNDS, à l'aide d'une sénatrice de l'Essonne, et celle-ci avait rendu une décision (document joint) dans laquelle elle confirmait ce qui suit :

Concernant les suites immédiates de l'évacuation:

(...) les dispositions prises par le service d'ordre pour inciter les personnes expulsées à se rendre jusqu'aux trains et à y monter allaient bien au-delà des mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la décision judiciaire ordonnant l'expulsion du terrain occupé sans droit ni titre par au maximum neuf personnes et leurs ayants droit, à supposer qu'elles en aient eu.

Nous vous informons que parallèlement à votre saisine nous avons saisi vos collègues, Mme **Marie DERAÏN** et Mme **Maryvonne LYAZID** respectivement chargés de missions suivantes : **de la défense et de la promotion des droits de l'enfant** ; de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Nous avons aussi saisi Monsieur le **Ministre de l'Intérieur** pour qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent, en tant qu'autorité de tutelle sur les agissements des préfetures.

En outre, nous avons aussi adressé une demande d'ouverture d'enquête au **Procureur de la République** du Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

Vous comprendrez que nous rendions publiques toutes nos initiatives.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre haute considération.

Pour le CNDH Romeurope
Alexandre Le Clève
Contact 06-85-22-25-47

Projets et financements- description

o Subvention privées

Fondation Abbé Pierre

En 2011 une convention triennale a été signée entre le CNDH Romeurope et la FAP pour la « Consolidation de la fonction d'Observatoire et de la coordination nationale du Collectif Romeurope ».

a/ Concernant la consolidation de la fonction de coordination du Collectif :

Depuis l'année 2000 des associations à caractère national et local ainsi que des comités de soutien locaux se réunissent dans le Collectif Romeurope afin d'agir conjointement contre les conditions de vie indignes réservées aux Roms migrants vivant en France dans des bidonvilles et squats. L'objectif de leur mobilisation est de favoriser le respect des droits fondamentaux des ces personnes à travers leur inscription dans le droit commun dans les domaines suivants : santé, habitat, activités professionnelles, scolarisation des enfants, droit au séjour. Etant donné la complexité du contexte et la multiplicité des interlocuteurs ainsi que les urgences auxquelles font face ces populations, les membres du Collectif se trouvent souvent démunis en termes de connaissances, d'informations et d'outils pour pouvoir agir ou réagir de façon efficace.

Le partage des informations, la mutualisation des expériences, le développement des outils facilitant les actions conjointes au sein du Collectif apparaissent déterminants pour favoriser l'accès aux droits des Roms migrants à en France.

Le résultat de cette action sera la structuration et le renforcement des actions suivantes :

- 1) animation et développement du réseau
- 2) veille juridique des textes législatifs et réglementaires encadrant les droits des ressortissants européens au niveau national et européen
- 3) soutien technique aux membres (élaboration d'outils pratiques pour soutenir l'action des accompagnants)
- 4) diffusion d'information et mutualisation des expériences à travers :
 - l'organisation des réunions nationales et régionales,
 - la gestion de 4 listes de diffusion (2 au niveau national et 2 à l'échelle de la région Ile de France),
 - la gestion et animation du site internet (www.romeurope.org)

b/ Concernant la pérennisation de la fonction d'Observatoire :

Le CNDH Romeurope se positionne depuis sa création en tant qu'observatoire sur le respect des droits fondamentaux des Roms migrants vivant en France. Cette fonction d'observatoire est aujourd'hui reconnue par les institutions nationales et européennes et le rapport annuel du Collectif sur la situation des Roms migrants vivant en situation de grande précarité fait référence en France et en Europe.

Le Collectif entend structurer sa fonction d'observatoire afin de dresser un état de lieux des réalités vécues, des politiques publiques mises en place et de la littérature développée sur ce sujet. A chaque édition un sujet particulier sera développé et constituera le focus du Rapport. Ce rapport sera donc une caisse de résonance des débats et des publications scientifiques sur le sujet choisi chaque année.

Le résultat de cette action sera la publication d'un Rapport faisant état des observations du Collectif et d'autres observateurs ainsi que des contributions provenant de sources diverse telles que des recherches, publications, travaux scientifiques spécifiques, études, thèses, etc. Le rapport fournira un état de lieux des réalités vécues par les Roms migrants en France, des politiques publiques mises en place et des prospections développées sur ce thème.

Le rapport sera diffusé auprès des décideurs politiques nationaux et européens et de tout autre acteur impliqué sur ces questions afin de contribuer à la réflexion sur les possibles interventions publiques à

mettre en place. Sa publication sur le site internet du Collectif (et ceux de ses membres) permettra une large diffusion à destination du grand public et des médias, en vue de changer les regards sur les Roms.

Pendant la période du projet (2011-2013) seront publiés deux rapports avec une fréquence de 18 mois.

La convention triennale prévoit un soutien à hauteur de 74 000€. Pour 2011 la subvention mise à disposition du CNDH Romeurope a été de 32 000€.

Secours Catholique

Objectif général :

Le Collectif Romeurope souhaite favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des Roms à travers une participation plus active, averti et régulière des Roms aux échanges et aux actions que le Collectif mène en leur faveur.

Objectifs spécifiques :

- 1) Soutenir une participation active, averti et régulière aux réunions et aux manifestations diverses organisées par le Collectif Romeurope et/ou par ses membres, de Roms vivant en France;
- 2) Elaborer et diffuser des outils pratiques pour solliciter, soutenir et améliorer l'intervention directe de Roms dans les actions qui les concernent ;
- 3) Renforcer les capacités des Roms et celles de leurs soutiens à agir pour la défense des droits des Roms migrants vivant en France (notamment : droit au séjour, aux soins, à l'emploi, à l'hébergement/logement digne, à la scolarisation pour les enfants, etc.).

Activités réalisées en 2011:

1.a/ Réalisation d'un travail préparatoire de la part de la coordination du CNDH Romeurope et des comités/collectifs locaux afin d'encourager la participation des Roms aux réunions et événements (ex : synthèse et traduction des comptes rendus des réunions nationales et envoi aux membres pour transmission auprès des roms au niveau local) ;

1.b/ Mise en place d'un temps de restitution de la part des Roms intervenus aux réunions et événements du CNDH Romeurope vers les Comités/collectifs locaux et de la part de ces derniers vers la Coordination (organisation d'un temps de partage des documents avec les Roms au niveau local ; prise en compte de leurs retours au niveau local et national) ;

1.c/ Prise en charge des frais de déplacement et de séjour des Roms participant aux réunions et aux manifestations diverses organisées par Romeurope et ses membres ;

1.d/ Mise en place d'un service d'interprétariat pendant les réunions et lors d'autres événements/manifestations de façon à ce que la participation des Roms à ces occasions soit effective.

2.a/ Elaboration et traduction - au minima en roumain et bulgare- des outils d'accès aux droits et d'information élaborés par le CNDH et/ou ses membres et partenaires et transmission aux Roms suivis par les comités et collectifs sur le terrain. En 2011 ont été élaborés les suivants outils :

- Afin d'assister les roms dans la défense de leurs droits contre les pratiques illégales que le Collectif a pu remarquer concernant les procédures d'évacuation et d'expulsion, une fiche pratique a été éditée et diffusée par le biais des listes d'information du collectif à tous ses membres et mise en ligne sur le site internet. La fiche a été traduite en roumain et bulgare : <http://www.romeurope.org/Fiche-pratique-Les-demarches-et-la.html>

- Pour soutenir les membres du Collectif dans l'accompagnement des familles roms à la scolarisation de leurs enfants des outils ont été élaborés et traduits en roumain et bulgare :

<http://www.romeurope.org/L-AIDE-SOCIALE-A-L-ENFANCE-Les.html>

<http://www.romeurope.org/La-scolarisation-des-enfants.html>

2.b/ Traduction - au minima en roumain et bulgare- et impression d'une information sur la mission et les actions du Collectif Romeurope afin de partager avec les Roms nos positions et actions les concernant (ex : traduction et impression de la brochure Romeurope en roumain et bulgare);

2.c/ Traduction - au minima en roumain et bulgare- et diffusion d'une synthèse du Rapport annuel du CNDH Romeurope (cette action sera réalisée en 2012 pour le Rapport politique élaboré en 2011).

3.a/ Mise à disposition d'interprètes et traducteurs (assermentés s'il le faut) dans le cadre d'actions de défense des droits des Roms en tant que « occupant sans droit ni titre » ou « étrangers » (notamment dans le cadre des procédures nécessaires pour faire des recours contre les expulsions des terrains et du territoire ainsi que pour tout autre déni des droits de ces personnes). Trois interventions ont été réalisées en 2011.

La subvention pour 2011 s'est élevée à 15000€.

○ **Subventions publiques**

L'ACSE

Objectif:

Favoriser la coordination et l'action conjointe des acteurs de la société civile réunis dans le Collectif Romeurope autour de la question du respect des droits fondamentaux pour les Roms à travers leur inscription dans le droit commun et la prévention des discriminations à leur rencontre.

Actions réalisées :

a/ Consolidation et animation du Collectif Romeurope à travers:

a.1 / la structuration du réseau (sur le plan territorial et thématique);

a.2 / l'organisation et animation des réunions nationales et régionales du collectif;

a.3 / la diffusion des informations par le biais :

a.3.i / du site Internet (www.romeurope.org). Des modifications ont été apportées afin de rendre ce site plus performant;

a. 3.ii/ de la gestion/animation des listes de diffusion d'information. La communication du Collectif a été structurée à travers des listes spécifiques à destinations des membres, des partenaires et des sympathisants.

b/ Renforcement du soutien technique au réseau à travers :

b.1 / l'élaboration de fiches et outils pratiques à destination des membres, des travailleurs sociaux, des bénévoles accompagnants les Roms et selon les sujets des Roms eux-mêmes (pages outils de différentes sous-rubriques thématiques dans « textes et support pour l'action » : <http://www.romeurope.org/-Textes-Supports-pour-l-action-.html>);

b.2 / l'interpellation des pouvoirs publics au niveau national et européen sur des situations de difficulté d'accès aux droits et de discrimination qui peuvent apparaître sur le territoire français;

b.3/ la préparation et synthèse des réunions du Comité technique du Collectif Romeurope (en moyenne une réunion par mois en 2011).

La demande du Collectif pour 2011 s'élevait à 15000€ mais nous avons obtenu que 10 000€ de la part de l'Agence, soit 30% en moins.

Projet financé par la Région Ile de France dans le cadre du programme régional « Lutte Contre les Discriminations » - LCD

Objectif :

Lutter contre les discriminations multiples dont sont victimes les Roms migrants vivant sur le territoire français.

Actions :

Durant la deuxième année de projet l'objectif ci-dessus a été poursuivi à travers les actions suivantes :

A/ Rédaction et diffusion des actes du colloque « Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre de solutions concertées » (ce colloque prévu parmi les actions du présent projet et réalisé en 2010 a dû finalement être entièrement financé par la Fondation Abbé Pierre). Les actes ont été rédigés suite au colloque et diffusés à travers le site internet du Collectif, adressés aux participants du colloque, à la presse ainsi que aux ministres et services de l'Etat concernés directement, par courriel.

B/ Rédaction d'un guide pratique spécifique sur les discriminations et les moyens pour les dépasser à destination des travailleurs sociaux et des bénévoles d'associations qui accompagnent les roms ainsi que certaines administrations concernées en Ile de France (ex : CCAS, PMI, Hôpitaux, Mairies, Conseil généraux...). 1000 exemplaires du guide ont été édités.

Pour l'année 2011 la subvention du Conseil régional dans le cadre du programme Lutte contre les discriminations s'est élevée à 17300€.

Projet financé par le Conseil régional Ile de France – Fonds pour le développement de la vie associative (FRDVA)

« Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour la défense de droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles »

Objectif général :

Création d'une *Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour le respect des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles*.

A travers la mise en place de cette plateforme le projet vise à établir un réseau inter associatif œuvrant auprès des habitants des squats et bidonvilles au niveau régional. La Plateforme apportera une orientation et un appui technique aux associations qui en feront partie et favorisera l'émergence d'actions et de projets autour de la thématique. La Plateforme sera animée par la coordination du CNDH Romeurope et contribuera à la mobilisation des acteurs associatifs, des collectivités locales et de l'Etat à travers la mutualisation des informations.

En s'appuyant sur le collectif Romeurope Ile-de-France le projet tend à la réalisation des objectifs spécifiques ci-dessous :

Actions réalisées en 2011 :

Action 1 : *réalisation d'un état des lieux des expériences d'hébergement et de relogement d'habitants de squats et bidonvilles sur la région à travers la réalisation d'un rapport sur la situation des Roms en Ile-de-France* <http://www.romeurope.org/Les-Roms-migrants-en-Ile-de-France.html>

Action 2 :

2.a/ Promotion des connaissances et des outils pour améliorer la défense juridique des droits des occupants sans droit ni titre confrontés aux procédures d'expulsion.

- élaboration d'un module de formation sur la défense des droits des occupants sans droit ni titre et réalisation de 2 séances de formation le 18 juin et le 24 septembre 2011 ;

- élaboration des fiches d'information à destination des occupants des squats et bidonvilles (1 en français et 1 en roumain) Une fiche pratique a été réalisée sur le démarche concernant les évacuations des lieux de vie de OSDNT et une traduction a été réalisé en roumain ce cette même fiche (<http://www.romeurope.org/Fiche-pratique-Les-demarches-et-la.html>).

- établissement d'un réseau d'avocats franciliens en capacité d'assurer la défense des personnes dans le cadre de l'aide juridictionnelle, en mobilisant des structures telles que le Syndicat des avocats de France, Droits d'urgence, le Syndicat de la magistrature, autre. Le réseau d'avocat s'est enfin constitué à partir d'avril 2011 grâce aux sollicitations du Collectif et à l'engagement du GISTI (voir sa description plus haut dans le rapport § II-3-1).

2.b/ Formation et accompagnement des acteurs associatifs et des bénévoles aux démarches pour la saisine des commissions DALO par les habitants des squats et bidonvilles.

- Organisation des 2 séances de formation sur les recours DALO à destination du collectif Romeurope Ile-de-France et ses partenaires associatifs intervenant en IDF : formation organisée le 18 juin et le 24 septembre 2011;

2.c/ Accompagnement et appui technique des acteurs associatifs dans les démarches relatives à la scolarisation des enfants vivant en squat et bidonville.

- Mobilisation du « collectif droits des enfants roms à l'éducation » en appui au plus vaste réseau associatif francilien dans le cadre de ce projet : des échanges constants ont été organisés entre les CDERE et le Collectif Romeurope Ile de France. Par le biais de ces échanges des actions conjointes ont été réalisées, en particulier :

- une action de sensibilisation envers les élus régionaux (maires et président des conseils généraux) afin de leur rappeler leur devoir et leurs obligations par rapport à l'application des lois concernant le droit à l'éducation des enfants étranger vivant en squats et bidonvilles. La même action a été menée envers les Inspections d'Académie de la région parisienne.

- une journée de réflexion sur la scolarisation des enfants roms a été conçue par le CDERE le 4 juin 2011 à laquelle ont participé certains représentants du Collectif Ile de France.

- Une fiche pratique sur les dispositifs d'accueil des enfants nouvellement arrivés en France et un guide sur la scolarisation des enfants roms traduit en Roumain, ont été élaborés (<http://www.romeurope.org/-Outils-.html>).

- Les Actes de la journée ont été publiés sur le site à la page dédiée au Collectif pour le droit des enfants Roms à l'éducation (<http://www.romeurope.org/-Collectif-education-.html>) et distribué aux membres du Collectif Romeurope.

- le guide sur la scolarisation a été réalisé. Il a été diffusé aux membres du CDERE, aux membres du Collectif Ile de France et inséré sur le site internet (<http://www.romeurope.org/-Outils-.html>). Le guide a été adressé à l'UNESCO (section éducation de base) et à l'UNICEF ainsi que à tout autre organisme censé d'être concerné par la situation de ces enfants.

Action 3 : Adapter et mettre à jour le site Internet Romeurope pour qu'il soit un outil d'échange d'information, de communication, de documentation et de capitalisation.

Dans cette première année de projet nous avons pu apporter les modifications techniques nécessaires à améliorer la performance du site internet du collectif Romeurope afin de pouvoir en faire un outil de partage et diffusion d'information ainsi que de capitalisation.

En ce qui concerne la page des actions régionales, elle a été restructurée. Cette restructuration a permis en particulier de rendre les pages dédiées à la région Ile de France et aux collectifs et comités sur les différents départements plus visibles et lisibles en termes de classement d'information.

Concernant l'« espace membre » sa restructuration a commencé pour le rendre un espace d'information interne répondant aux besoins des membres. Cet espace n'est pas encore tout à fait finalisé. Nous avons dû d'abord apporter les modifications techniques du site décrites ci-dessus et en outre, en suivant le *modus operandi* propre au Collectif nous souhaitons interpeller les membres du Collectif sur leurs attentes au sujet de cet espace avant d'apporter d'autres modifications et de le finaliser. L'action sera finalisée au cours de la deuxième année de projet en 2012.

Le projet présenté s'était un projet biennal sur 2011-2012. Pour la première année de mise en place le Collectif a obtenu un financement de 18 000€ en fonctionnement et de 5000€ en investissement.